93-00314/

ANALYSE COMMANDÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

Analyse des réponses au Rapport du groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française

Denis Haché
Stacy Churchill

avec l'aide de:
Julie Boissonneault

Cette analyse commandée par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario fut effectuée dans le cadre d'un contrat. Les opinions qui y sont exposées ne concordent pas forcément avec celles du ministère.

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 1992

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

Objectifs 1
Origine du rapport 1
Méthode d'analyse 3
Analyse quantitative 6
Limites et obstacles 7
Analyse qualitative 7

INTERPRÉTATION DES RÉPONSES 8

Le contexte : appui majoritaire 8
Interprétation des données 8
Profil des appuis et des désaccords 10
Opinions sur l'urgence ou non d'agir 12

LES RÉPONSES 14

A. Questions de principe 14
Les recommandations 14
Profil des réponses 14
Enjeux 14
B. Nouvelles structures de gestion et de prestation des services 15
Les recommandations 15
Profil des réponses 15
Thèmes récurrents 16
Enjeux 18
C. Transition aux nouvelles structures 21
Les recommandations 21
Profil des réponses 21
Enjeux 21
D. Ressources pour la transition des anciennes aux nouvelles structures 25
Les recommandations 25
Profil des réponses 25
Enjeux 25

ANNEXES

A. Sommaire des recommandations
B. Tableaux des données pour chaque recommandation
C. Liste des personnes et organismes ayant remis un mémoire

INTRODUCTION

OBJECTIFS

Le présent document résume les réponses au *Rapport du groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française* (Toronto : Ministère de l'Éducation, septembre 1991).[1] Il entend fournir une analyse succincte permettant de présenter les orientations générales et les enjeux principaux considérés par les citoyens, les conseils scolaires, les organismes publics et les associations en réponse aux propositions du rapport du groupe consultatif. Ces propositions à l'intention du ministère de l'Éducation visent l'objectif suivant : «... l'élaboration de recommandations concernant la gestion de l'éducation en langue française au sein du système scolaire ontarien, y compris des critères pour la mise en place de conseils scolaires de langue française...».[2] Évoquant le jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause *Mahe et al. c. S.M. la Reine du Chef de la province de l'Alberta* (mars 1990), le groupe consultatif fait observer que son mandat «... n'a pas pour propos de recommander l'attribution ou la non-attribution de la gestion à la population franco-ontarienne : la gestion est un droit conféré par la *Charte canadienne des droits et libertés* et confirmé par les plus hautes assises du Canada.» (Rapport du groupe consultatif, p. 5)

Le présent rapport classifie les réponses selon la langue des répondants qui ont présenté un mémoire, leur provenance régionale et quelques catégories d'affiliation (conseils scolaires, associations, particuliers, etc.). Après avoir indiqué les tendances quantitatives concernant chacune des 57 recommandations du rapport du groupe consultatif, il présente une analyse qualitative des observations des répondants en vue de définir les enjeux principaux intéressant les décisionnaires et les citoyens qui ont à coeur l'avenir de l'éducation en Ontario.

ORIGINE DU RAPPORT

Le 14 novembre 1990, le gouvernement de l'Ontario instituait par décret le Groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française et l'invitait à élaborer des recommandations concernant la gestion de l'éducation en langue française en Ontario. Le groupe consultatif était

---

[1] Ci-après appelé le rapport du groupe consultatif.

[2] Décret du 14 novembre 1990.

chargé de recommander des critères pour l'établissement de conseils scolaires de langue française et d'autres structures de gestion. Les cinq membres du groupe consultatif, présidé par M^me^ Trèva Cousineau, ont organisé 25 séances d'information à l'intention des parties intéressées, avant de tenir des audiences publiques, dès le 12 février 1991, à Toronto, Ottawa, London, Sudbury, Thunder Bay et Timmins. Ce processus de consultation a permis de recueillir 113 mémoires provenant de conseils scolaires, de sections de langue française et de langue anglaise de conseils scolaires, d'associations et de particuliers. Le groupe consultatif a analysé ces mémoires et préparé son rapport final, qui a été présenté à la ministre de l'Éducation le 27 août 1991, et publié en anglais et en français le mois suivant. Les mémoires présentés au groupe consultatif ont servi de base à son analyse et à ses recommandations. Son rapport propose 57 recommandations (présentées intégralement à l'Annexe A), qui portent sur tous les aspects de l'application des droits constitutionnels des francophones à la gestion de leurs écoles, comme les structures de gestion à mettre en place, le recensement des contribuables francophones, la mise en place de nouvelles structures, les mécanismes de médiation et de résolution des conflits, le financement et la fiscalité, ainsi que les moyens d'assurer les services appropriés aux nouvelles structures.

Après la publication du rapport, le ministère de l'Éducation a invité les parties intéressées dans toutes les régions de la province à lui présenter des mémoires avant le 30 novembre 1991. Ce délai fut ensuite reporté au 31 décembre 1991. En réponse aux recommandations du rapport, le ministère de l'Éducation a reçu en tout 173 mémoires.[3] L'analyse a été effectuée par une équipe de chercheurs de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario composée de M. Denis Haché, directeur du Centre de recherches en éducation du Nouvel-Ontario (Sudbury), et du professeur Stacy Churchill, avec l'aide de M^me^ Julie Boissonneault.

[3] Cinq des mémoires ont été exclus des analyses quantitatives, pour des raisons techniques, mais leur inclusion n'aurait pas modifié de façon importante, de quelque façon, les résultat de l'analyse. En outre, dans la région de Muskoka, des citoyens ont sollicité l'envoi de lettres et fait circuler des pétitions, qui ont permis de recueillir 61 lettres et 193 signatures. Malgré un libellé parfois différent, ces mémoires expriment essentiellement une opposition à toute forme de structure autre qu'un seul conseil d'écoles publiques. Voici le libellé modèle de ces lettres : «Je m'oppose à l'établissement de conseils scolaires régionaux et locaux de langue française. J'appuie la création d'un seul système scolaire élu à l'échelon local, dont la structure assurerait la protection des idéaux culturels et religieux et de l'éducation.» Ces données n'ont pas été transmises aux chercheurs aux fins d'analyse ultérieure dans le présent rapport.

MÉTHODE D'ANALYSE

Nous décrivons ici brièvement la méthode d'analyse utilisée. Le travail principal de codage et d'analyse a été effectué au Centre de recherches en éducation du Nouvel-Ontario, division de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, à Sudbury. L'abréviation «N» ci-après désigne le nombre de réponses dans une catégorie donnée. **Les lecteurs que n'intéressent pas les données détaillées de cette section peuvent passer à la section suivante, où ils trouveront de brèves explications sur l'interprétation des tableaux.**

Les mémoires totalisés (N=168) ont été classés selon leur langue, à l'exception des mémoires des groupes représentant à la fois des répondants de langue anglaise et de langue française, donnant le nombre total de répondants de langue française (N=100), de langue anglaise (N=49) ou bilingues (N=19). Les mémoires bilingues sont ceux présentés conjointement par au moins un particulier, un conseil scolaire ou un organisme défini comme étant à la fois de langue anglaise et de langue française, comme les sections de langue française et de langue anglaise d'un conseil scolaire qui ont convenu de présenter un mémoire commun (voir Figure 1).

Répartition des répondants selon la langue

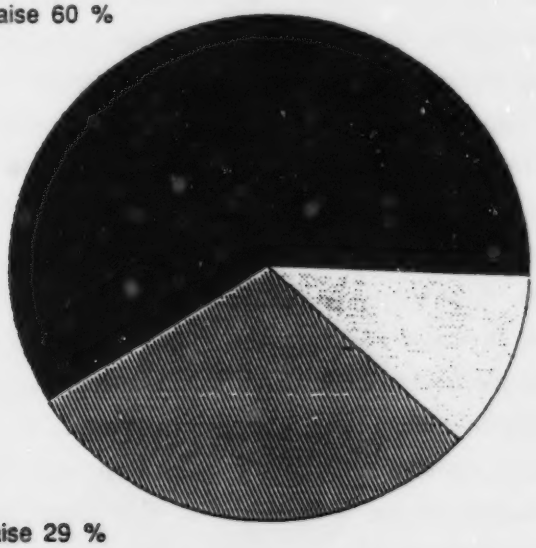

Base : 168 mémoires

FIGURE 1

Selon la provenance et l'affiliation, les répondants se répartissent comme suit : conseils d'écoles publiques (N=41), conseils d'écoles séparées catholiques (N=66), associations professionnelles (N=40), écoles (N=2), éducateurs de profession (N=1), particuliers (N=10), parents (N=5), autres (N=3) (voir Figure 2, en page suivante). Chaque réponse a également été codée selon son origine géographique; le codage respecte les divisions régionales du ministère de l'Éducation aux fins administratives : Centre (N=35), Est (N=25), Centre Nord (N=25), Nord-Est (N=25), Nord-Ouest (N=10), Ouest (N=29), ensemble de la province (N=19) (voir Figure 3, en page suivante).

Le ministère de l'Éducation a attribué un numéro d'enregistrement initial aux mémoires reçus, puis les a transmis en lots à l'équipe de recherche. L'équipe a d'abord enregistré et codé les mémoires reçus en fonction des catégories déjà indiquées : la langue,[4] l'affiliation des répondants et leur origine géographique. Elle a ensuite procédé à une analyse initiale de chaque mémoire pour en connaître le contenu et noter les différentes caractéristiques. Cette approche a permis d'établir les paramètres en vue d'élaborer une méthode d'analyse, qui a fait l'objet de discussions avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation avant sa mise au point finale, de façon à disposer d'un procédé analytique rigoureux fondé sur des méthodes qualitatives et quantitatives.

La plupart des répondants ont réagi directement aux principes fondamentaux du rapport et de ses recommandations, mais d'autres ont présenté leurs points de vue sur des sujets non visés par le rapport du groupe consultatif. Les mémoires variaient en longueur et en importance, allant de lettres d'une page à de longues analyses très documentées, souvent de 20 pages ou plus. La spécificité des réponses se situait entre ces deux extrêmes, rendant d'autant plus difficile la réalisation d'une analyse finale concise et pertinente. Le nombre de mémoires comparativement courts explique le nombre relativement important des mentions codées «SANS RÉPONSE» que l'on trouve dans les totaux; par ailleurs, l'approbation ou le rejet général d'un groupe de recommandations était codé comme correspondant à une réponse à chacune des recommandations ainsi considérées par le répondant. Bref, chaque mémoire présentait ses propres caractéristiques, qu'il fallait prendre en compte dans le processus d'analyse et de présentation. Pendant l'opération de codage, chaque mémoire a été relu et analysé au moins trois fois. Un système de codage a également été élaboré en vue de reconnaître et récupérer l'information pertinente dans tous les mémoires, indépendamment de leur contenu et de leur longueur.

---

[4] Un seul mémoire provenant d'un francophone a été présenté en anglais; la plupart des réponses classées comme bilingues étaient présentées en anglais ou en versions parallèles anglais-français.

**Répartition des répondants
selon leur affiliation**

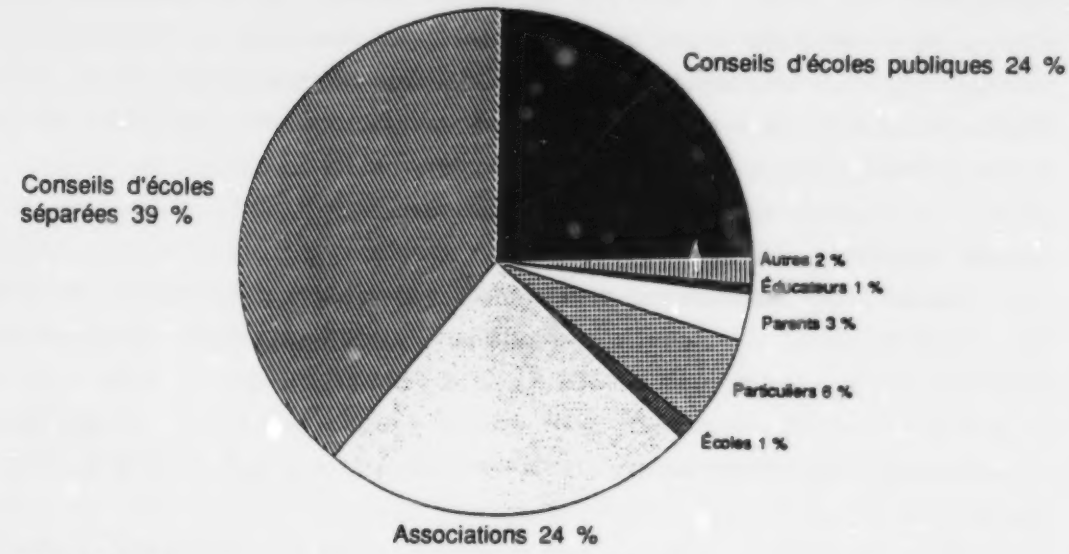

Base : 168 mémoires

FIGURE 2

**Répartition des répondants
selon les régions administratives**

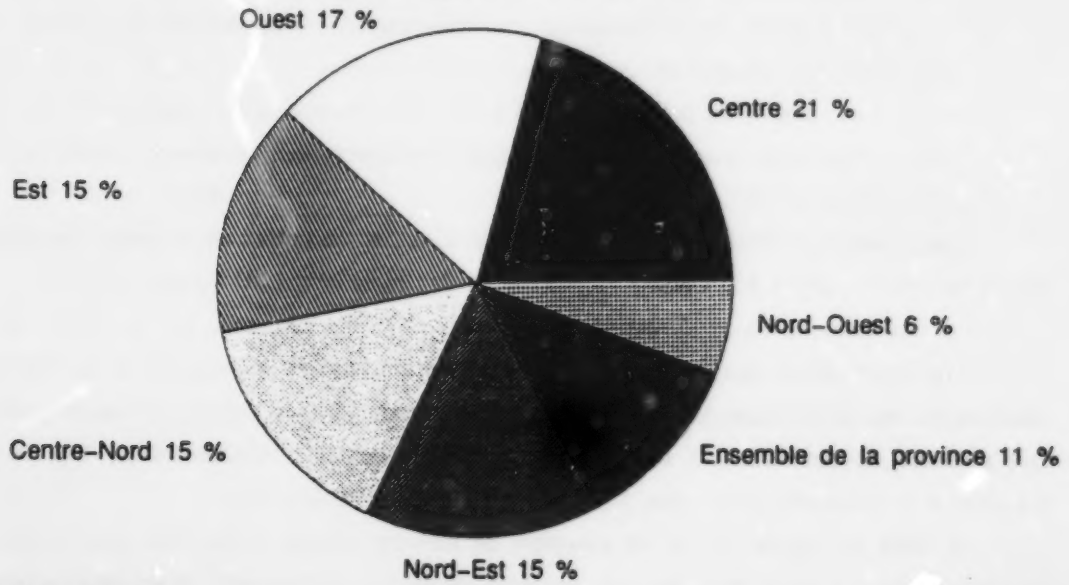

Base : 168 mémoires

FIGURE 3

Les données quantitatives ont ensuite été analysées par ordinateur à l'aide d'une version du logiciel SPSS (programme statistique pour les sciences sociales). Après cette analyse initiale, un fichier a été constitué comportant des observations représentatives et des citations considérées pertinentes et importantes pour une meilleure compréhension des différents points de vue présentés. Chaque citation a été codée et associée aux recommandations respectives pertinentes, en vue d'en faciliter le repérage lors de l'analyse et de la rédaction.

Analyse quantitative

Lors de l'étape précédant une deuxième lecture de quelques lots initiaux de mémoires, un formulaire a été élaboré pour servir à l'enregistrement des différents codes et des observations et citations de chaque mémoire. Cela a permis d'attribuer à chaque document les codes d'identification nécessaires : numéro d'enregistrement, région d'origine, catégorie du répondant et langue déclarée. Le système de codage comportait les éléments suivants, que l'on retrouve dans la totalisation des résultats :

a) Les régions administratives du ministère de l'Éducation : Centre (C), Est (E), Centre-Nord (CN), Nord-Est (NE), Nord-Ouest (NO), Ouest (O) et ensemble de la province (P).

b) Les différentes catégories de répondants : conseils d'écoles publiques (CEP), conseils d'écoles séparées catholiques (CESC), associations professionnelles (AP), écoles (EC), éducateurs de profession (EP), particuliers (P), parents (PA) et autres (AU).

c) Les langues de présentation des mémoires : français (FR), anglais (AN) ou, pour les mémoires présentés conjointement par deux groupes linguistiques, bilingues (BI).

Les réactions à chacune des 57 recommandations ont été notées comme suit : accord (OUI), désaccord (NON), SANS RÉPONSE.

Les observations représentatives et les citations considérées importantes et pertinentes aux réactions ou aux recommandations ont été codées et notées selon les quatre catégories suivantes : 1) clarification, 2) justification, 3) circonstances et 4) observations complémentaires. Ces catégories ont servi à la recherche, mais elles n'ont pas été totalisées séparément.

À l'aide du logiciel SPSS, un ensemble de tableaux croisés a été établi pour chacune des recommandations à partir de toutes ces variables exprimées en fréquence et en pourcentage.

Limites et obstacles

Tel qu'indiqué précédemment, les mémoires présentés avaient une forme et un contenu différents, ce qui rendait l'analyse plus complexe que celle d'un questionnaire courant comportant des réponses normalisées. Lorsque les réponses à chacune des recommandations étaient présentées de façon séquentielle, leur codage immédiat et précis ne posait aucun problème particulier. Mais lorsqu'elles suivaient une séquence différente ou comportaient des énoncés généraux, leur codage exact était plus difficile. Il fallait alors chercher avec le plus grand soin à les comprendre et à les interpréter sans en fausser la signification. L'analyste devait faire preuve de jugement, mais *lorsqu'un doute subsistait, la mention «sans réponse» était attribuée.*

Analyse qualitative

Comme l'analyse quantitative ne pouvait tenir compte que des données des mémoires ayant un rapport direct et sans équivoque avec les recommandations, une méthode a été élaborée permettant de recueillir des informations qui seraient autrement passées inaperçues. Lors de la deuxième analyse en vue de l'enregistrement des données quantitatives, nous avons extrait et codé les passages des mémoires apportant un complément d'information. Ces passages ont été codés selon les quatre catégories suivantes :

a) Clarification : estimant que certains termes ne sont pas clairs, le répondant pose une question ou présente sa propre explication ou définition.

b) Justification : le répondant a besoin de justifier sa réponse en expliquant davantage sa pensée.

c) Circonstances : le répondant précise les circonstances associées à ses observations.

d) Observations complémentaires : observations additionnelles offrant une information utile sur le sujet.

Les différents mémoires ont été revus à plusieurs reprises au cours de l'analyse.

INTERPRÉTATION DES RÉPONSES

Le contexte : appui majoritaire

De prime abord, le lecteur peut trouver déroutantes les réponses aux 57 recommandations présentées dans le rapport du groupe consultatif. Comment peut-on comprendre les réactions de quelque 170 répondants à chacune de ces recommandations et à l'ensemble du rapport? Une simple présentation des réponses en quelques catégories entraîne des centaines de tableaux.

Heureusement, les réponses représentent des tendances claires de l'opinion, qui sont faciles à comprendre. Une fois les tendances comprises, il est relativement simple de situer dans le contexte d'ensemble les réactions détaillées à des recommandations précises ou à des groupes de recommandations.

On peut résumer comme suit la tendance générale des réponses à la consultation :

a) On s'entend généralement pour reconnaître le droit des francophones à la gestion de leurs établissements scolaires.

b) La majorité des répondants sont d'accord avec l'ensemble des mesures proposées dans le rapport du groupe consultatif.

c) Certaines catégories de répondants expriment des objections importantes à presque toutes les mesures proposées, sans cependant contester ouvertement la légalité du jugement de la Cour suprême sur la gestion par les francophones de l'éducation en français.

Interprétation des données

Les tableaux qui résument les réponses au rapport du groupe consultatif présentent un degré étonnant de cohérence chez les répondants. Pour bien comprendre la structure des données, nous analyserons maintenant de façon détaillée les réponses à une seule recommandation, la Recommandation n° 1 du rapport du groupe consultatif.

Le Tableau 1 (voir en page suivante) illustre bien les calculs effectués dans le cadre de l'analyse quantitative. L'en-tête **Recommandation 01 (Droits confessionnels)**, en haut de la page, indique brièvement le contenu de la recommandation en regard de laquelle les réponses sont analysées. Voici le libellé précis de la Recommandation n° 1 :

RECOMMANDATION 01 (Droits confessionnels)

Selon la langue des répondants

LANGUE		FR	AN	BI	TOTAL LIGNE
	NON	2 8,7 2,0	19 82,6 38,8	2 8,7 10,5	23 13,7
	OUI	65 72,2 65,0	16 17,8 32,7	9 10,0 47,4	90 53,6
	SANS RÉPONSE	33 60,0 33,0	14 25,5 28,6	8 14,5 42,1	55 32,7
TOTAL COLONNE		100	49	19	168

Selon la catégorie de répondants

CATÉGORIE		CEP	CESC	AP	EC	EP	P	PA	AU	TOTAL LIGNE
	NON	15 65,2 36,6		3 13,0 7,5			5 21,7 50,0			23 13,7
	OUI	13 14,4 31,7	47 52,2 71,2	22 24,4 55,0	1 1,1 50,0		2 2,2 20,0	3 3,3 60,0	2 2,2 66,7	90 53,6
	SANS RÉPONSE	13 23,6 31,7	19 34,5 28,8	15 27,3 37,5	1 1,8 50,0	1 1,8 100,0	3 5,5 30,0	2 3,6 40,0	1 1,8 33,3	5 32,7
TOTAL COLONNE		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon les régions administratives

RÉGIONS		C	E	CN	NE	NO	O	P	TOTAL LIGNE
	NON	2 8,7 5,7	1 4,3 4,0	1 4,3 4,0	8 34,8 32,0	1 4,3 10,0	9 39,1 31,0	1 4,3 5,3	23 13,7
	OUI	23 25,6 65,7	14 15,6 56,0	12 13,3 48,0	13 14,4 52,0	3 3,3 30,0	14 15,6 48,3	11 12,2 57,9	90 53,6
	SANS RÉPONSE	10 18,2 28,5	10 18,2 40,0	12 21,8 48,0	4 7,3 16,0	6 10,9 60,0	6 10,9 20,7	7 12,7 36,8	55 32,7
TOTAL COLONNE		35	25	25	25	10	29	19	168

TABLEAU 1

1. **Que toute structure de gestion de l'éducation en français respecte les droits confessionnels acquis en vertu de l'article 93 de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*.**

Quelles sont les réactions des répondants à cette recommandation? Le Tableau 1 comprend trois sous-tableaux : les réponses sont présentées dans le premier sous-tableau selon la **langue des répondants**, dans le deuxième selon la **catégorie des répondants**, et dans le troisième selon les **régions administratives**. Dans le premier sous-tableau, il y a à gauche les mentions NON, OUI et SANS RÉPONSE. En regard de la mention OUI, la première colonne indique 65 répondants classés comme étant de langue française (FR sur la ligne supérieure), 16 répondants de langue anglaise (AN) et 9 répondants bilingues (BI); dans la dernière colonne, sous la mention TOTAL LIGNE, le nombre total de répondants en regard de la mention OUI est de 90 (65+16+9). Sous le chiffre «90», la mention 53,6 indique que 53,6 % des répondants se sont dits d'accord avec la Recommandation n° 1. L'analyse de chacune des colonnes permet de voir les réponses de chaque sous-groupe. Dans la première colonne, 2 répondants (chiffre supérieur) classés comme étant de langue française ont répondu NON, ce qui représente 8,7 % (deuxième chiffre) des répondants qui ont dit NON, mais 2 % (troisième chiffre) seulement de l'ensemble des répondants de langue française. Si nous résumons les réactions des répondants de langue française, dans la première colonne, cela donne les résultats suivants : 2 % NON, 65 % OUI et 33 % SANS RÉPONSE. Dans la colonne de droite, au bas, le chiffre 168 indique que 168 réponses ont été totalisées. La même présentation vaut pour les autres sous-tableaux, dont les codes figurant sur la ligne supérieure sont cependant différents : ils désignent les catégories de répondants et les régions administratives, déjà indiquées dans l'introduction.

Profil des appuis et des désaccords

L'analyse des trois sous-tableaux du Tableau 1 nous permet de dégager les tendances principales dans les réponses à cette recommandation. L'étude des trois sous-tableaux indique que 53 % des répondants sont d'accord avec cette recommandation, mais que 13,7 % sont en désaccord, ce qui donne une importante majorité de 3 contre 1 en faveur. Le premier sous-tableau indique cependant que 38,8 % des répondants classés comme étant de langue anglaise s'opposent à la recommandation, soit plus de la moitié des répondants qui ont exprimé une opinion.

Mais d'où vient cette opposition? Le deuxième sous-tableau présente les réponses selon les catégories de répondants. La plupart des réponses négatives (15 sur 23) viennent des conseils d'écoles publiques qui ont répondu à la consultation; trois associations professionnelles d'éducateurs (sur 40) s'opposent à la recommandation, ainsi que 5 particuliers. Tout naturellement, nous

constatons un appui enthousiaste de la part des conseils d'écoles séparées catholiques : aucun ne s'oppose à la recommandation. Si nous passons au troisième sous-tableau, nous constatons qu'il a été possible de déterminer que la plupart de ces réponses négatives viennent de deux régions, la région Ouest (9 réponses, ou 39,1 %) et la région Nord-Est (8 réponses, ou 34,8 %). En d'autres termes, ceux qui s'opposent à la Recommandation n° 1 sont principalement des groupes de langue anglaise, particulièrement les conseils d'écoles publiques et un petit nombre d'associations, que l'on retrouve dans les régions administratives Ouest et Nord-Est du ministère de l'Éducation.[1]

Ces tendances se retrouvent presque toujours dans les réponses au rapport du groupe consultatif. L'examen détaillé de tous les calculs initiaux a révélé que la structure des réponses décrite ci-dessus s'applique presque toujours à toutes les recommandations, avec quelques légères variantes. Sur certaines questions, une fraction des répondants de langue française exprime des réserves importantes ou une opposition à tout changement au statu quo. Si l'on excepte certains particuliers, les opinions négatives sont surtout le fait de représentants francophones élus aux sections de langue française des conseils scolaires dans les régions où la population francophone est a) infime ou b) localisée dans une région éloignée des grands centres urbains. Certaines recommandations visant à protéger les intérêts des conseils d'écoles publiques font également l'objet d'un niveau d'approbation légèrement plus élevé de la part de ces mêmes conseils.

En tout, 168 réponses ont été analysées quantitativement, soit 60 pour cent en français et 29 pour cent en anglais, le reste (11 pour cent) provenant de groupes représentant des répondants de langue anglaise et de langue française.

Les réponses à presque toutes les 57 recommandations présentent une même structure uniforme, qui ne varie guère. La plupart des répondants expriment un point de vue cohérent à l'appui ou à l'encontre de l'ensemble des propositions. La structure de base des réponses peut être résumée comme suit :

1. **LA MAJORITÉ DES RÉPONDANTS donnent leur appui à toutes les recommandations.**
2. **Parmi les réponses À L'APPUI des recommandations, voici quelques éléments à souligner :**
   – Il existe un appui presque unanime de la part des répondants de langue française qui expriment une opinion.

[1] Une ventilation détaillée de toutes les réponses indique que la grande majorité des réponses négatives à la plupart des recommandations viennent de ces deux régions administratives.

– Il existe un appui très vigoureux (en général, d'au moins 4 contre 1) de la part des conseils d'écoles séparées catholiques, qui comptent presque tous une majorité de conseillers de langue anglaise.

– Il existe un appui très vigoureux (en général, d'au moins 4 contre 1) de la part des répondants de langue française et de langue anglaise dans toutes les régions de l'Ontario, sauf dans les régions Nord-Est et Ouest.

3. **Parmi les réponses À L'ENCONTRE des recommandations, voici quelques éléments à souligner :**

   – Un peu moins de la moitié des répondants de langue anglaise s'opposent à la plupart des recommandations, et un nombre important n'expriment aucune opinion sur la plupart des recommandations.

   – Les répondants de langue anglaise qui s'opposent aux recommandations regroupent généralement 17 à 20 répondants dans deux régions de l'Ontario : la région Ouest et la région Nord-Est.

4. **Les conseils d'écoles publiques ont exprimé des opinions partagées d'appui ou d'opposition à la plupart des recommandations. Plus de la moitié des conseils d'écoles publiques dans les régions Ouest et Nord-Est ont exprimé leur opposition, mais la majorité des conseils d'écoles publiques dans le reste de la province sont d'accord avec presque toutes les recommandations.**

5. **Les répondants francophones qui expriment une opposition ou des réserves à certaines recommandations sont concentrés dans les sections de langue française des conseils scolaires où la population francophone est a) infime ou b) localisée dans une région isolée des grands centres urbains.**

Opinions sur l'urgence ou non d'agir

Les explications fournies dans un grand nombre de mémoires indiquent une divergence d'opinion évidente sur la question de la «faisabilité». Le libellé utilisé varie, mais ceux qui s'opposent aux recommandations du groupe consultatif -- représentant presque exclusivement des répondants classés comme étant de langue anglaise -- expriment leur accord de principe avec les propositions, précisant cependant qu'elles ne sont pas adaptées au contexte actuel. Ils présentent des raisons diverses pour expliquer qu'à leur avis, le contexte actuel n'est pas approprié à un contrôle accru de la gestion scolaire par les francophones, évoquant notamment les restrictions

financières, les préoccupations constitutionnelles actuelles, les besoins sociaux ou des considérations politiques locales. Pour leur part, les répondants de langue française s'interrogent souvent sur un grand nombre des aspects pratiques des recommandations, mais ils finissent par conclure que les francophones ayant été privés de leurs droits légitimes, il est indispensable d'agir sans délai. Ils appuient souvent leur point de vue sur le droit : il ne s'agit pas de résoudre une question de commodité, mais de respecter sans délai un jugement de la Cour suprême du Canada.

Les répondants expriment leur accord de principe avec le droit constitutionnel des francophones à la gestion des établissements scolaires qui accueillent leurs enfants, ou s'abstiennent de s'y opposer directement. Lorsqu'ils s'opposent aux recommandations du rapport du groupe consultatif, cette opposition prend alors la forme a) d'un accord de principe (ou d'un silence) concernant le droit fondamental à la gestion de l'éducation, mais b) d'une opposition aux mesures précises qui favoriseraient l'exercice de ce droit. Il n'y a qu'un petit nombre de répondants qui en contestent le principe.

Ceux qui sont en faveur des propositions expriment des opinions très nuancées sur les points précis des recommandations. Ces opinions peuvent être regroupées autour de certains thèmes qui seront présentés en rapport avec les principaux groupes de propositions.

LES RÉPONSES

A. Questions de principe

(Recommandation n° 1 et principe de la gestion scolaire par les francophones)

Les recommandations

Une recommandation du rapport (la Recommandation n° 1) porte sur un principe constitutionnel, à savoir les droits reconnus aux contribuables catholiques par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Elle réaffirme l'existence d'un ensemble de droits qui ne peuvent être modifiés de façon unilatérale par des mesures gouvernementales. Ce point est abordé ici en rapport avec une deuxième question de principe : les droits reconnus aux francophones minoritaires par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Profil des réponses

La clarté du mandat du groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française est confirmée par le fait qu'il n'y a qu'un très petit nombre de répondants qui contestent le principe constitutionnel de la gestion de leurs écoles par les francophones. En fait, quelques-uns des mémoires qui s'opposent à la plupart des recommandations du rapport reconnaissent explicitement le principe de la gestion francophone. Par ailleurs, 38,8 % des mémoires en langue anglaise s'opposent à la Recommandation n° 1, soit une majorité des répondants de langue anglaise qui expriment une opinion. Tel qu'indiqué ci-dessus, les réactions sur cette question ressemblent à celles qui sont exprimées sur presque toutes les autres recommandations du rapport.

Enjeux

La Recommandation n° 1 réaffirme un droit constitutionnel garanti, sur lequel le gouvernement provincial n'a aucune compétence immédiate.

B. Nouvelles structures de gestion et de prestation des services (Recommandations 2–6, 10–13, 14–18, 19–20, 50–51)

Les recommandations

Plusieurs recommandations du rapport portent sur la création de nouvelles structures de gestion et de prestation de services d'éducation. C'est ainsi que les recommandations 2-6 présentent une série de nouvelles structures de conseils scolaires qui pourraient être mises sur pied pour les francophones, les recommandations 10-13 précisent les pouvoirs et responsabilités des conseillers scolaires, et les recommandations 14-18 portent sur les pouvoirs des structures en place après la création des nouvelles structures. Les recommandations 19 et 20 permettraient une réorganisation des conseils de langue française récemment créés à Toronto et Ottawa-Carleton, en fonction des changements survenus dans ces régions. Deux autres recommandations (50 et 51) ont trait aux structures additionnelles qui pourraient compléter les structures institutionnelles créées par le nouveau système de gestion, soit la mise sur pied de centres scolaires communautaires polyvalents et de garderies permettant de consolider le rôle culturel du système scolaire.

Profil des réponses

Sauf quelques exceptions mineures, les réponses aux **recommandations 2-6, 10-13, 19-20 et 50-51** présentent le profil habituel : appui vigoureux de la part des répondants de langue française, appui de la part des conseils d'écoles séparées catholiques, et appui des répondants de langue anglaise, à l'exception d'une opposition concentrée principalement dans les conseils d'écoles publiques de deux régions (les régions Ouest et Nord-Est). On trouve quelques opposants additionnels à la Recommandation n° 2 (création de conseils scolaires régionaux) dans la région Nord-Ouest, notamment dans trois conseils d'écoles séparées catholiques. Cette opposition est associée, dans les mémoires, au rejet des changements susceptibles de troubler le statu quo dans les collectivités isolées. Les réponses aux **recommandations 14-18** présentent le même profil statistique, mais expriment un changement chez les répondants de langue française : quelques-uns s'opposent aux recommandations 14-17, qui portent sur le maintien des sections de langue française, essentiellement dans leur forme actuelle.

Thèmes récurrents

On retrouve certains **thèmes récurrents** dans les réponses aux Recommandations 2 à 6. **Ces thèmes sont repris sous diverses formes et à divers intervalles dans les réactions au rapport du groupe consultatif. Nous les abordons dans cette section, mais le lecteur n'oubliera pas que des observations analogues sont souvent présentées dans les réponses aux recommandations qui sont étudiées dans les sections ultérieures du présent document.**

> **Quelques observations tirées des mémoires**[2]
>
> ... Le (*répondant*) souscrit au droit des francophones à l'autogestion et déclare sans équivoque son opposition à la notion de conseil «unifié», «confédéré» ou «parapluie» dans toute structure provinciale. À notre avis, le conseil scolaire d'Ottawa–Carleton ne constitue pas un modèle approprié d'autogestion...
>
> ... Nous n'écartons pas la possibilité de créer, dans certaines régions, un conseil analogue au modèle d'Ottawa–Carleton. Ce modèle pourrait fort bien s'appliquer avec les ressources humaines et financières appropriées...

Une réserve importante doit être faite concernant l'appui accordé aux recommandations du groupe consultatif par les répondants provenant des conseils d'écoles séparées catholiques et d'autres groupes du système scolaire séparé. Les données statistiques brutes indiquent que si cet appui n'est pas unanime, il est fortement majoritaire. Mais une réserve générale doit être faite : à part deux exceptions, tous les répondants s'opposent sans équivoque à l'instauration d'une forme de gestion fondée sur le modèle d'Ottawa–Carleton. Ils expriment généralement leur **opposition à un «conseil parapluie»**, soit un conseil scolaire unifié comportant une section séparée catholique et une section publique.

> **Quelques observations tirées des mémoires**
>
> ... L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ne précise pas un nombre d'élèves, reconnaissant simplement le droit de faire instruire ses enfants dans sa langue lorsque le nombre le justifie. Nous estimons qu'il ne convient pas de décider de la création de conseils scolaires en fonction d'un nombre précis d'élèves...

[2] Traduction libre.

... Le nombre indiqué dans cette recommandation devrait être éliminé. Il est justifié de tenir compte de facteurs comme la géographie et la faible densité démographique dans des territoires dont la population résidente de l'école de jour est de moins de 1 500 élèves...

Ceux qui appuient les recommandations du groupe consultatif expriment d'importantes réserves en ce qui concerne **l'établissement d'un critère précis sur le nombre d'élèves** requis pour la création d'un conseil scolaire, comme le critère de 1 500 élèves indiqué dans les recommandations 4 et 6. Même si les recommandations laissent à la ministre de l'Éducation toute latitude pour ne pas exiger le respect du critère prévu d'au moins 1 500 élèves, selon les circonstances locales, les répondants de langue française maintiennent leurs objections. Dans leur esprit, le fait de préciser un nombre requis pour l'exercice de leur droit à la gestion par le biais d'un conseil scolaire constitue une injustice et une inégalité devant la loi, étant donné qu'aucun critère de cette nature n'a jamais été exigé en droit pour les conseils scolaires désservant la communauté de langue anglaise dans la province, et que certains conseils scolaires existants, qui desservent principalement une clientèle non-francophone, comptent moins de 100 élèves.

Les réponses sur un grand nombre d'autres sujets concernent des questions qui ont trait à **l'équité entre les francophones et les non-francophones**. De façon générale, les francophones justifient leur appui aux recommandations par des arguments fondés sur l'équité. Les mémoires des autres répondants ont tendance à considérer l'équité dans une optique quelque peu différente. Ici et là dans son rapport, le groupe consultatif présente des recommandations visant à assurer un traitement équitable des francophones, par exemple en recommandant que leurs conseils scolaires reçoivent un financement approprié permettant d'assurer des services de qualité égale. Dans bien des régions de la province, particulièrement dans les collectivités plus restreintes et éloignées, on pense généralement que la prestation de services d'éducation de qualité aux francophones serait inéquitable, les anglophones estimant qu'eux-mêmes reçoivent un traitement équitable. Les répondants estiment souvent que le système de financement scolaire n'assure pas, de façon générale, des services appropriés dans les régions moins peuplées, plus éloignées et moins prospères. Cette question sous-jacente de l'équité semble se retrouver dans le profil des réponses négatives, ainsi que dans un bon nombre des réserves exprimées par ceux qui appuient les recommandations.

Quelques observations tirées des mémoires

... Cette recommandation propose la création de nouveaux conseils locaux de langue française. Il est inconcevable qu'à une époque de restrictions fiscales, le groupe consultatif favorise la fragmentation et le dédoublement, plutôt que la collaboration...

Ceux qui s'opposent aux recommandations font souvent appel, de bien des façons, à **l'esprit communautaire**, en déclarant par exemple, de façon explicite, que la collectivité locale a élaboré ses propres ententes et qu'en instaurant une nouvelle structure de gestion pour les francophones (ou pour les catholiques), on favorise «la fragmentation», «le dédoublement» et «le séparatisme». Naturellement, l'esprit communautaire peut être considéré selon des points de vue différents. Les francophones qui habitent dans des collectivités où la majorité non-francophone s'oppose fortement à l'accroissement des pouvoirs de gestion de la minorité se déclarent parfois, dans leurs mémoires, partisans du statu quo.

Enjeux

La majorité des répondants appuient les recommandations. L'opposition à la création de conseils scolaires (Recommandations 2, 4 et 6) est souvent exprimée dans le cadre d'allusions au thème de l'esprit communautaire. L'opposition d'une minorité de répondants dans les régions Nord-Est et Ouest à la création de conseils scolaires francophones s'exprime souvent dans le cadre d'allusions au double thème de l'esprit communautaire (éviter le «séparatisme») et de l'équité financière pour les non-francophones. Tel qu'indiqué précédemment, quelques francophones se déclarent également opposés à la création de conseils scolaires de district de langue française dans le Nord, mais l'appui aux recommandations est largement répandu.

Quelques observations tirées des mémoires

... Nous croyons qu'il serait également utile de clarifier la question de savoir si les droits d'un conseil scolaire de langue française nouvellement créé incluent le droit d'offrir des programmes comme ceux de français langue seconde, d'anglais langue seconde, et d'autres cours analogues de formation des adultes, en plus du droit reconnu par l'article 23 (*de la Charte canadienne des droits et libertés*) d'offrir un enseignement en français langue première...

Les Recommandations 11 et 12 suscitent des questions et observations intéressantes sur les incidences de la **compétence «exclusive»** des conseils scolaires de langue anglaise en ce qui concerne l'anglais langue première, et des conseils scolaires de langue française pour le français langue première. Plusieurs répondants cherchent à être rassurés, craignant que cela ne menace la survie de certains programmes d'enseignement -- l'anglais langue seconde dans les conseils de langue française, et le français langue seconde dans les conseils de langue anglaise, particulièrement les cours intensifs. Il est évident que dans certaines collectivités, les répondants craignent que la confusion actuelle sur le rôle des écoles de langue française n'entraîne des difficultés d'interprétation qu'il faudra considérer avec attention pour éviter des contestations ayant des incidences sur les élèves.

Quelques observations tirées des mémoires

... Nous regrettons que l'on recommande le statu quo en ce qui concerne le maintien des sections de langue française dans le cadre des nouvelles structures. Nous pensons que si cette option est choisie, elle ne garantira pas le droit à la gestion proposé par le rapport, et garanti aux francophones...

... Les (*répondants*) estiment qu'il n'est pas légitimement nécessaire d'augmenter le nombre de leurs membres dans le cadre de la structure actuelle, mais ils pensent que si la recommandation est mise en oeuvre, la possibilité d'ajouter un nombre égal de membres à celui ajouté par la section de langue française devrait être offerte à la section de la langue majoritaire, de façon à maintenir le principe de la représentation proportionnelle et un équilibre approprié des votes au sein d'un conseil...

... La création de conseils scolaires régionaux de langue française permettra un partage des ressources entre les sections de langue française. Mais nous ne devons pas nous limiter aux régions administratives du ministère dans la définition du territoire des conseils régionaux...

... Nous reconnaissons que la gestion d'une section constitue un travail considérable pour trois conseillers, mais nous croyons fermement que si la section de langue française est autorisée à avoir un ou deux membres de plus, la possibilité d'ajouter un ou deux autres conseillers de langue anglaise doit alors être accordée à la section de langue anglaise du même conseil, pourvu que la proportion des conseillers de langue anglaise et de langue française reste la même...

Les observations généralement favorables sont émaillées de quelques réserves et mises en garde. En particulier, en s'opposant au **maintien des sections de langue française**, quelques mémoires en langue française contestent le droit d'un petit groupe de conseillers francophones récemment élus d'abandonner la possibilité offerte aux francophones d'obtenir intégralement leurs droits constitutionnels reconnus à la gestion de l'éducation. Cette opposition peut être associée, en toute logique, aux réserves exprimées par certains concernant le fait que **les frontières administratives actuelles** ne devraient pas servir de base pour déterminer si les francophones devraient profiter d'une structure de gestion précise.

Quelques observations tirées des mémoires

... Le (*répondant*) suppose que les centres scolaires communautaires envisagés par le groupe consultatif reconnaîtront que les écoles catholiques de langue française associées à ces centres doivent conserver leur caractère catholique distinct en ce qui concerne les programmes d'enseignement, les services et le personnel...

L'appui exprimé à la notion de **centres scolaires communautaires** (Recommandation 50) s'accompagne de certaines réserves : étant donné leur caractère polyvalent, ces centres participeront à des activités non confessionnelles, ce qui ne devrait pas compromettre le caractère de l'école séparée catholique qui pourrait se trouver dans un centre communautaire. Inversement, certains s'inquiètent des activités non confessionnelles dans un centre communautaire, tenant à ce qu'elles demeurent non confessionnelles. Quelques mémoires indiquent explicitement que ces centres pourraient servir pour la **prestation de services d'enseignement postsecondaire** dans les régions où ces services ne sont pas accessibles aux francophones.

C. Transition aux nouvelles structures
(Recommandations 7–9, 33–38, 39–40, 41–44)

Les recommandations

Les recommandations regroupées dans la présente section portent sur la transition aux nouvelles structures de gestion et de prestation des services, à l'exclusion des questions concernant les ressources financières, humaines et physiques. Les recommandations 7–9 concernent la structure et le rôle des comités d'impact; les recommandations 33–38 portent sur l'organisation de la Commission provinciale de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en français et des comités locaux de planification et de mise en oeuvre; les recommandations 39–40 concernent la définition des «francophones» chargés d'assurer la gestion; les recommandations 41–43 portent sur la mise en place de services pédagogiques, et la recommandation 44 concerne les lignes de conduite et les procédures pour la mutation du personnel.

Profil des réponses

L'analyse quantitative des réponses révèle une régularité constante. Pour toutes les recommandations, on ne constate qu'un léger écart par rapport au profil «habituel» déjà indiqué : un appui généralisé à toutes les recommandations, et l'existence d'un noyau de résistance clairement défini. Les écarts entre les tableaux indiquent le déplacement des OUI vers les NON d'une, deux ou parfois trois ou quatre réponses dans chaque colonne, et vice–versa. (Examinés un par un, les mémoires ne sont pas toujours aussi concordants, mais l'effet cumulatif des déplacements individuels est négligeable.)

Enjeux

Sans modifier les incidences générales du profil des réponses favorables, l'analyse qualitative des mémoires révèle un certain nombre de points intéressants que nous allons décrire brièvement.

En ce qui concerne les comités d'impact (recommandations 7–9) ainsi que la commission et les comités de mise en oeuvre (recommandations 33–38), les observations présentées font principalement état des préoccupations de certains groupes qui tiennent à être **reconnus comme parties prenantes** de façon à avoir voix au chapitre.

Quelques observations tirées des mémoires

... Ces sections du rapport exigent un travail considérable et bien des clarifications pour pouvoir être appliquées. Nous demandons donc instamment que la Commission de mise en oeuvre soit établie rapidement et établisse des procédures et méthodes précises et claires...

... Cette communication (*entre les comités locaux de planification et de mise en oeuvre et les comités locaux d'impact*) est nécessaire, et les résultats de cette évaluation devraient inspirer de façon importante les recommandations des comités de planification et de mise en oeuvre. Pour assurer une certaine continuité, il devrait y avoir un groupe conjoint de représentants des comités d'impact et des comités de planification et de mise en oeuvre...

... La Commission de mise en oeuvre devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour résoudre les conflits. Ses décisions auraient les mêmes effets juridiques que les décisions des tribunaux...

... La Commission devrait avoir le mandat d'apporter son soutien aux sections et aux conseils de langue française et de langue anglaise en ce qui concerne les changements éventuels apportés à la gestion des services en langue française ou en langue anglaise... Les membres de la Commission devraient provenir non seulement des diverses régions de la province, mais aussi du secteur public et du secteur catholique de façon proportionnelle au nombre de conseils et d'élèves concernés...

... Les (*répondants*) recommandent l'adoption d'un mécanisme de règlement des différends à deux paliers : la première étape serait la médiation, et la deuxième étape serait une audience devant la nouvelle Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en français...

Le libellé de la Recommandation n° 7 sur les comités d'impact «composés surtout de conseillers scolaires de langue anglaise» suscite des observations sur la nécessité de clarifier davantage la composition de ces comités. Malgré quelques demandes sur la présence de conseillers francophones à ces comités, la majorité des répondants appuient le mandat qui leur est confié. La **structure de représentation** à la Commission de mise en oeuvre de la gestion et aux comités locaux de planification de mise en oeuvre suscite des observations de la part de ceux qui s'estiment écartés de ces structures ou désirent que leur «équilibre» soit différent. Un ensemble de questions soulevées par rapport à ces recommandations concerne aussi d'autres recommandations : le fait que la participation aux comités locaux de planification et de mise en oeuvre soit limitée aux conseillers scolaires actuels et aux membres des comités consultatifs de langue française (sauf lorsque ces comités n'existent pas) est perçu comme conférant un mandat à des personnes élues

à d'autres fins, dont certaines pourraient avoir des intérêts dans le maintien du statu quo, comme les membres des sections de langue française, qui pourraient perdre leur rôle par suite d'une réorganisation. Ces inquiétudes ont des rapports avec la question soulevée précédemment concernant le recours aux frontières administratives actuelles pour définir les intérêts des francophones.

Quelques observations tirées des mémoires

... La définition actuelle d'un «francophone» selon l'article 257(a) de la Loi sur l'éducation correspond à la réalité franco-ontarienne...

... La définition d'un «francophone» correspondra-t-elle à la définition québécoise? Au Québec, pour qu'un enfant puisse fréquenter l'école de langue anglaise, l'un de ses parents doit avoir fréquenté au Québec une école de langue anglaise. Les Franco-ontariens ne devraient pas avoir des droits supérieurs à ceux reconnus aux anglophones du Québec...

... Nous appuyons cette recommandation, à condition que toute nouvelle définition ne porte pas atteinte aux droits et intérêts de l'éducation catholique en langue anglaise...

... C'est la Charte des droits qui devrait servir de base à la définition d'un francophone. Le recours à une définition plus large aurait des incidences négatives sur notre culture et notre patrimoine. Aujourd'hui, nos écoles ressemblent davantage à un programme d'immersion, ce qui est malsain pour la protection de nos droits linguistiques, de notre patrimoine et de notre culture...

La **définition d'un francophone** est perçue par différents milieux comme capitale. Les observations présentées révèlent trois tendances que l'on pourrait qualifier de «restrictives», de «défense culturelle» ou «d'ouverture». Selon l'approche «restrictive», que l'on ne retrouve que dans quelques mémoires en langue anglaise, l'Ontario devrait se montrer aussi restrictive que le Québec et interdire l'accès aux écoles de la minorité aux personnes qui ne répondent pas aux critères les plus rigoureux, ce qui aurait pour effet d'exclure les francophones qui n'ont pas fait leurs études au Canada. Selon l'approche «de défense culturelle», qui représente le point de vue traditionnel bien connu des milieux canadiens-français, il faut veiller particulièrement à ne pas transformer les écoles de langue française en écoles d'immersion. L'approche «d'ouverture» préconise une définition moins restrictive que celle de la Charte canadienne des droits et libertés, tout en exigeant le recours à des comités en vue d'éviter l'inscription d'anglophones. Selon les termes mêmes d'un mémoire, on devrait chercher à admettre dans les écoles les élèves qui sont «francophones de coeur». Cette

question a des rapports étroits avec un thème soulevé concernant les ressources et la fiscalité : les conseils scolaires de langue anglaise doivent-ils être «l'option par défaut» des personnes qui ne se déclarent pas de langue française?

Les recommandations 41-43 portent sur la prestation de services aux écoles de langue française particulièrement dans les régions éloignées ou dont la densité démographique est faible, et sur la formation de spécialistes dans les domaines de la santé, des services sociaux et des difficultés d'apprentissage. Quelques répondants soulèvent la question de **l'équité dans la prestation des services dans les régions éloignées aux deux groupes linguistiques**.

> **Quelques observations tirées des mémoires**
>
> ... Il n'est pas fait mention des conseils scolaires comme participants au processus. C'est là une grave omission. Le processus devrait être amorcé par des négociations locales. Certains critères de base sur l'établissement des besoins devraient être définis à l'échelon provincial, peut-être par la Commission. On devrait recourir à un mécanisme exécutoire de règlement des différends, facilement et rapidement accessible, en cas d'impasse locale. Il importe d'éviter les conflits qui s'enveniment...

La Recommandation n° 44 propose des mécanismes de consultation pour que la Commission provinciale de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en langue française puisse élaborer des mesures touchant la mutation du personnel; quelques répondants s'offusquent de ce que cette recommandation oublie de mentionner la participation des conseillers scolaires et des conseils scolaires dans ce processus de consultation. D'autres tiennent particulièrement à ce que le processus de mise en oeuvre soit de brève durée et facilite l'accès à des mécanismes obligatoires de règlement des différends en cas d'impasse.

D. Ressources pour la transition des anciennes aux nouvelles structures (Recommandations 21–32, 45–49, 52–57)

Les recommandations

Les recommandations regroupées dans cette section portent sur la prestation des ressources financières, physiques et humaines nécessaires à la transition aux nouvelles structures de gestion et à leur fonctionnement à long terme. Les recommandations 21–32 portent sur les questions fiscales associées aux nouvelles structures de gestion et sur le financement de ces structures après leur création. Les recommandations 45–49 concernent les mécanismes nécessaires au transfert des écoles et autres biens immobiliers entre les conseils existants et les nouveaux conseils, ainsi que les nouveaux fonds d'immobilisations et les débentures spéciales nécessaires. Les recommandations 52–57 proposent des mesures à prendre à l'échelon provincial par le ministère de l'Éducation et la Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en français, dans le but général d'assurer les ressources et les installations nécessaires à la viabilité des nouvelles structures.

Profil des réponses

Les réponses à toutes les recommandations correspondent au profil «habituel» des réponses majoritairement favorables indiquées précédemment. On constate qu'en ce qui concerne les propositions financières favorisant les conseils d'écoles séparées catholiques, ces mêmes conseils appuient unanimement la plupart des recommandations. Par ailleurs, il importe de souligner qu'un nombre important de conseils d'écoles publiques expriment leur appui à des recommandations comme la mise en commun des revenus (Recommandation n° 26). Ceux qui s'opposent à ces mesures, comme aux autres recommandations du groupe consultatif, sont principalement les conseils d'écoles publiques des régions Ouest et Nord-Est. Cela signifie qu'en dehors de ces régions, les conseils d'écoles publiques manifestent en majorité leur appui à ces mesures, comme ils le font pour le reste des recommandations.

Enjeux

Les réponses à un grand nombre de recommandations représentent ce que l'on peut appeler une présentation «technique» de positions à la défense des intérêts financiers particuliers des groupes concernés présentant un mémoire. L'opposition aux recommandations du rapport sur le financement est axée sur la mise en commun des revenus de l'évaluation industrielle et résidentielle dans toute

et du Projet de financement de la réforme de l'éducation. C'est en tenant compte de ces facteurs que ceux qui APPUIENT les recommandations font valoir que les francophones attendent depuis longtemps la reconnaissance de leurs droits, et que cette reconnaissance ne peut être retardée indéfiniment pour des raisons de commodité administrative. Les conseils scolaires plus petits et plus éloignés, particulièrement les conseils d'écoles séparées catholiques, appuient fermement la mise en commun des revenus.

Le thème récurrent principal concerne **l'équité** qui, de toute évidence, est interprétée de façon contradictoire par les différents intervenants. Le principe essentiel en cause dans un grand nombre de mémoires est que les recommandations visent à assurer aux francophones un traitement équitable correspondant aux droits constitutionnels qui leur sont reconnus par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, mais dans un grand nombre de régions, les non-francophones ont également besoin d'une forme de soutien additionnel pour atteindre un niveau équitable de services éducatifs.

L'affectation de ressources non seulement pendant, mais aussi avant la transition aux nouvelles structures de gestion semble une suggestion récurrente présentée par ceux qui appuient les propositions. Les observations présentées indiquent clairement qu'il est nécessaire, surtout dans les régions où la population de langue française est relativement restreinte, d'affecter les ressources nécessaires au processus de consultation avant la prise de décisions. Selon certaines observations, les sections de langue française de taille réduite au sein des conseils scolaires sont mal équipées pour organiser une consultation ou faire la planification nécessaire à la mise en oeuvre des étapes de la mise sur pied des nouveaux mécanismes de gestion.

Les mémoires présentent des observations détaillées sur des questions techniques à l'appui des intérêts et des positions des répondants, dont voici quelques exemples.

Quelques observations tirées des mémoires

... Des mesures intérimaires ne sont pas appropriées. En établissant des conseils scolaires de langue française, le gouvernement doit le faire de façon à ce qu'ils soient viables dès le début, ce qui doit comprendre des ententes financières appropriées...

... Le (*répondant*) tient également à réitérer son appui à la mise en commun de l'ensemble des revenus provenant de l'évaluation commerciale et industrielle dans la province, et à leur répartition aux conseils de toute la province en fonction de l'effectif quotidien moyen. Nous estimons que c'est là une condition nécessaire à la mise en oeuvre des mesures intérimaires proposées dans le rapport...

... À l'heure actuelle, le processus du recensement et la méthode de financement des conseils scolaires ontariens font l'objet d'un examen dans le cadre des politiques de votre ministère, et nous pensons qu'il ne serait pas approprié que le ministère donne suite aux recommandations de ce rapport avant d'examiner tous les aspects de ces deux questions...

Quelques observations tirées des mémoires

... Le système de recensement préconisé dans le rapport est-il la méthode la plus appropriée? Quel que soit le système choisi pour le recensement de la population de langue française, il est important de s'assurer que les changements législatifs et autres nécessaires à la mise en oeuvre d'un système de recensement soient apportés avant la création d'un nouveau conseil scolaire...

... La recommandation précédente et la mise en commun à l'échelle de la province de l'évaluation commerciale et industrielle assureraient non seulement la survie des conseils de langue française, mais aussi la stabilité des conseils en milieu rural, particulièrement dans les régions nordiques...

... Dans son examen du financement de l'éducation, le gouvernement devrait tenir compte du fait qu'aucune des recommandations des documents de consultation ne garantit aux francophones l'accès à des fonds publics suffisants pour assurer à leurs enfants des programmes et services d'éducation de qualité équivalente, en conformité avec ce que prévoit l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le terme «équivalent» signifie que le choix des élèves en ce qui concerne les cours suivis et les possibilités de carrière ne doit pas dépendre de la langue choisie, et vice-versa...

... Voilà des sujets qui risquent d'entraîner des désaccords. Des consultations approfondies sont nécessaires pour établir le processus à suivre, axé sur les principes suivants : 1) le processus doit commencer par des négociations locales; 2) les critères de base concernant l'établissement des besoins devraient être établis à l'échelon provincial, peut-être par la Commission; 3) il importe de prévoir un accès facile et rapide à un mécanisme obligatoire de règlement des différends en cas d'impasse à l'échelon local...

... Quelques critères de base concernant l'établissement des besoins devraient être établis à l'échelon provincial, peut-être par la Commission. En cas d'impasse à l'échelon local, on devrait pouvoir facilement et rapidement avoir accès à un mécanisme obligatoire de règlement des différends...

ANNEXE "A"

RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF SUR LA GESTION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE

Résumé des recommandations

Le résumé des recommandations

1. Que toute structure de gestion de l'éducation en français respecte les droits confessionnels acquis en vertu de l'article 93 de *l'Acte de l'Amérique du nord britannique.*

2. Que, d'ici 1994, la ministre de l'Éducation crée jusqu'à deux conseils régionaux de langue française dans chacune des six régions du ministère de l'Éducation de l'Ontario : un conseil régional d'écoles séparées catholiques de langue française et un conseil régional de l'éducation de langue française.

3. Que le territoire de tout conseil scolaire de langue française soit divisé en un nombre suffisant de districts électoraux pour garantir une représentation équitable de la population concernée.

4. Que la ministre de l'Éducation crée des conseils scolaires de district de langue française assujettis aux critères suivants :

   a) le conseil scolaire de district de langue française envisagé doit avoir une population résidente de l'école de jour de 1 500 élèves ou plus répartie dans deux circonscriptions scolaires ou plus; cependant, dans certaines circonstances, des facteurs tels que la géographie et la répartition démographique peuvent justifier la création d'un conseil scolaire de district de langue française même si la population de l'école de jour est inférieure à 1 500 élèves;

   b) les limites territoriales d'un conseil scolaire de district doivent inclure la totalité des territoires desservis par les conseils scolaires en faisant partie;

   c) le conseil scolaire de district envisagé doit être à même d'offrir une instruction en français depuis le jardin d'enfant jusqu'à l'obtention d'un Diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario; d'autre part

   d) les conseillers scolaires francophones concernés doivent soumettre à l'approbation de la ministre de l'Éducation un plan requérant la création d'un conseil scolaire de district de langue française et ce plan doit comprendre une référence à l'impact potentiel que la création de ce conseil pourrait avoir sur le conseil scolaire de langue anglaise coïncident et sur le nouveau Conseil scolaire régional de langue française.

5. Que le territoire d'un conseil scolaire de district de langue française comprenne un nombre suffisant de districts électoraux de manière à garantir une représentation équitable des communautés visées.

6. Que la ministre de l'Éducation permette la création de conseils scolaires locaux de langue française si les conditions suivantes sont remplies :

   a) le conseil scolaire local de langue française envisagé doit avoir une population résidente de l'école de jour de 1 500 élèves dans une section de langue française; cependant, dans certaines circonstances, des facteurs tels que la géographie et la répartition démographique peuvent justifier la création d'un conseil scolaire local de langue française même si la population de l'école de jour est inférieure à 1 500 élèves;

   b) les limites territoriales du nouveau conseil scolaire local de langue française doivent être les mêmes que celles du conseil scolaire existant dont il est issu;

   c) le conseil scolaire local envisagé doit être à même d'offrir une instruction en français depuis le jardin d'enfant jusqu'à l'obtention d'un Diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario; d'autre part

   d) les conseillers scolaires francophones concernés doivent soumettre à l'approbation de la ministre de l'Éducation un plan requérant la création d'un conseil scolaire local de langue française et ce plan doit comprendre une référence à l'impact potentiel que la création de ce conseil pourrait avoir sur le conseil scolaire de langue anglaise coïncident et sur le nouveau Conseil scolaire régional de langue française.

7. Que des comités d'impact, composés surtout de conseillers scolaires de langue anglaise, soient mis sur pied là où on envisage d'établir des conseils scolaires de langue française.

8. Que ces comités soient mandatés pour évaluer et solutionner les problèmes reliés à l'impact causé par la mise en place d'une structure de gestion de l'éducation en français sur la population estudiantine anglophone dans un secteur de compétence coïncident donné.

9. Que, pendant tout le processus d'évaluation, un dialogue soit établi et maintenu entre les comités d'impact et les comités locaux de planification et de mise en oeuvre dans leur jurisdiction.

10. Que les conseillers scolaires élus à des conseils scolaires de langue française régionaux, de district ou locaux aient les mêmes pouvoirs, obligations et responsabilités que ceux qui sont imposés à tout conseiller scolaire d'un conseil scolaire en Ontario en vertu de *la Loi sur l'éducation.*

11. Que *la Loi sur l'éducation* soit modifiée dans le but de donner aux conseils scolaires de langue française nouvellement créés une responsabilité exclusive sur l'éducation en français en tant que langue première, dans le secteur qui relève de leur compétence.

12. Que *la Loi sur l'éducation* soit modifiée dans le but de donner aux conseils scolaires de langue anglaise, qui résultent de la mise en place de nouveaux conseils scolaires de langue française, une responsabilité exclusive sur l'anglais en tant que langue première dans le secteur qui relève de leur compétence.

13. Que le ministère de l'Éducation re-examine l'article 206 de *la Loi sur l'éducation* et, en particulier, la clause traitant de la nécessité d'un nombre minimum de huit conseillers scolaires compte tenu que ce nombre devrait être plus représentatif du nombre d'élèves résidents de l'école de jour dont s'occupe le conseil.

14. Que la section de langue française d'un conseil scolaire continue d'exister si tel est le désir de la communauté franco-ontarienne concernée.

15. Que les pouvoirs des sections de langue française restent les mêmes que ceux stipulés dans l'article 277 de *la Loi sur l'éducation.*

16. Que le nombre minimum garanti de conseillers scolaires au sein d'une section de langue française demeure trois.

17. Que la ministre de l'Éducation amende *la Loi sur l'éducation* pour permettre aux sections de langue française d'augmenter de un ou deux le nombre minimum garanti de ses conseillers scolaires sans changer pour cela le nombre des autres conseillers siégeant au conseil scolaire.

18. Que la ministre de l'Éducation prenne les mesures nécessaires pour abolir les comités consultatifs de langue française au fur et à mesure que des structures de gestion de l'éducation en français sont mises en place là où ces comités fonctionnent.

19. Que, si tel est le désir de la communauté qu'il dessert, le Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto ait accès au même choix de structures de gestion de l'éducation en français que les sections de langue française.

20. Que chaque secteur du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton ait le même choix que les sections de langue française quant à la sélection d'une autre structure de gestion de l'éducation en français si tel est le désir de la communauté qu'il dessert.

21. Que la ministre de l'Éducation demande au ministre du Revenu de modifier la loi régissant le processus de recensement afin d'obliger toute personne vivant en Ontario à indiquer le système scolaire auquel elle veut accorder son appui.

22. Que les taxes perçues par les municipalités aux fins scolaires et non affectées à un conseil scolaire soient mises en commun à l'intérieur d'un territoire donné et réparties entre les conseils scolaires limitrophes proportionnellement au nombre d'élèves qu'ils desservent.

23. Que la législation pertinente soit modifiée de façon à permettre à chaque individu qui est membre d'un couple, qui est co-propriétaire d'une résidence ou co-locataire d'affecter ses taxes scolaires au conseil scolaire auquel il a droit de contribuer.

24. Que le ministère de l'Éducation entreprenne la restructuration générale du système de financement de l'éducation en Ontario.

25. Que le ministère de l'Éducation fixe des plafonds plus réalistes en attendant que soit complétée la restructuration globale du système de financement de l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire.

26. Que, dans les plus brefs délais, le ministère de l'Éducation effectue la mise en commun de tous les revenus provenant de l'évaluation commerciale et industrielle afin de les redistribuer dans toute la province proportionnellement au nombre d'élèves.

27. Qu'en attendant la restructuration du financement de l'éducation, les revenus provenant de l'évaluation foncière des conseils de l'éducation limitrophes avec deux structures de gestion, une anglophone et une francophone, soient mis en commun pour être redistribués dans ces conseils coïncidents sur une base "par élève".

28. Qu'en attendant la restructuration du financement de l'éducation, les revenus provenant de l'évaluation foncière des conseils scolaires séparés catholiques limitrophes avec deux structures de gestion, une anglophone et une francophone, soient mis en commun pour être redistribués dans ces conseils coïncidents sur une base "par élève".

29. Que, jusqu'à ce que soient corrigées les inégalités existantes dans le financement de l'éducation en Ontario, le ministère de l'Éducation fournisse aux nouveaux conseils scolaires de langue française l'appui financier dont ils ont besoin en ajoutant aux ressources financières actuellement attribuées en vertu du Programme de subventions pour l'éducation en français.

30. Que le niveau d'appui financier devant être fourni par le ministère de l'Éducation soit fixé avant la mise en place de toute nouvelle structure de gestion de l'éducation en français.

31. Que le ministère de l'Éducation assure aux conseils scolaires de langue française un financement transitoire qui leur permettrait, sans imposer aux contribuables un fardeau fiscal excessif, d'offrir à leurs élèves une éducation qui soit :

- égale à celle offerte aux élèves avant la création des nouveaux conseils scolaires; et
- équivalente à celle offerte dans les conseils scolaires de langue anglaise coïncidents.

32. Que le ministère de l'Éducation octroie des subventions de démarrage dans le but d'aider au défraiement des coûts initiaux entraînés par la mise en place de nouvelles structures de gestion.

33. Que la Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en français qui doit être créée dès 1991, tel que prévu par la ministre de l'Éducation, ait le mandat et la composition décrits dans ce rapport.

34. Qu'un comité local de planification et de mise en oeuvre soit établi là où on envisage de mettre en place une structure de gestion de langue française.

35. Que les comités locaux de planification et de mise en oeuvre soient mandatés pour planifier la création de conseils scolaires de langue française, tant locaux que de district, ainsi que pour mettre en oeuvre la structure de gestion choisie et pour assurer la continuité.

36. Que le comité local de planification et de mise en oeuvre soit composé:

a) des conseillers scolaires élus pour la gestion de l'éducation en français;

b) des membres du Comité consultatif de langue française;

c) dans le cas où (a) et (b) n'existent pas, des représentants de la communauté franco-ontarienne choisis selon un mode préconisé par la Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en français.

37. Que les comités locaux de planification et de mise en oeuvre consultent leurs comités locaux d'impact respectifs durant la période de planification.

38. Que la ministre de l'Éducation établisse un mécanisme qui comprendrait médiation et arbitrage exécutoire dans le but de résoudre tout différend qui pourrait être causé par la mise en place de conseils scolaires de langue française.

39. Que la ministre de l'Éducation nomme, dans les meilleurs délais, un groupe de travail dans le but de revoir la définition actuelle d'un «francophone» donnée dans l'article 257 (a) de *la Loi sur l'éducation.*

40. Qu'en attendant que la définition actuelle d'un «francophone» dans l'article 257 (a) de *la Loi sur l'éducation* ait été revue, l'admission des non-ayants droit dans les écoles de langue française continue d'être une prérogative des comités d'admission.

41. Que le ministère de l'Éducation crée au moins quatre agences régionales de services éducatifs coopératifs de langue française, deux pour le nord et deux pour le sud de l'Ontario; et offre des services, sur une base de redevance par service, dans des domaines tels que la pédagogie, les services à l'élève, la supervision et le perfectionnement professionnel.

42. Que le ministère de l'Éducation s'assure l'accès à tout progrès technologique qui pourrait faire baisser les coûts et faciliter la prestation de l'éducation dans des régions isolées et à faible population.

43. Que le ministère de l'Éducation entame des discussions et collabore avec d'autres Ministères concernés dans le but de rendre disponible, en Ontario, des programmes et des cours additionnels en français pour la formation de personnel dans des domaines tels que la santé, les services sociaux et les difficultés d'apprentissage.

44. Que la Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en langue française, en collaboration avec les fédérations et les associations provinciales ainsi que les syndicats représentant des groupes d'employés, élabore des lignes de conduite et des procédures pour la mutation aux nouveaux conseils scolaires de langue française du personnel enseignant et du personnel d'appui actuellement employés dans des modules scolaires de langue française de conseils existants.

45. Que tout bien immobilier considéré comme emplacement scolaire et utilisé par un module scolaire de langue française le 31 janvier de l'année précédant la mise en place d'un nouveau conseil scolaire de langue française, soit transféré au conseil scolaire de langue française.

46. Que l'utilisation et l'agencement de tout emplacement ou de tout établissement scolaire utilisé d'une part par des élèves de langue française qui seront pris en charge par le nouveau conseil scolaire et d'autre part par des élèves de langue anglaise qui resteront sous la responsabilité du conseil scolaire en place, fassent l'objet d'une recommandation de la Commission de mise en oeuvre dans son rapport à la ministre de l'Éducation.

47. Que la ministre de l'Éducation mette de côté des fonds d'immobilisations supplémentaires pouvant être utilisés lorsque le nombre d'élèves de langue française justifie la construction d'établissements adéquats, la construction d'installations spécialisées et l'élimination d'écoles mixtes.

48. Que, lors de l'établissement des priorités pour l'allocation de fonds d'immobilisations, le ministère de l'Éducation porte une attention particulière à la distance séparant l'école de langue française des résidences familiales des élèves qui devront fréquenter l'école.

49. Que le Programme d'aide spéciale au titre de débentures du Ministère soit modifié pour offrir une aide plus grande dans le cas où la base d'évaluation foncière utilisée pour défrayer la part locale des projets d'immobilisations est petite.

50. Que le ministère de l'Éducation étudie la possibilité d'offrir conjointement avec d'autres Ministères provinciaux et le gouvernement fédéral, une aide financière dans le but d'établir des centres scolaires communautaires qui incluraient une école élémentaire de langue française et, possiblement, une école secondaire de langue française.

51. Que le ministère de l'Éducation collabore avec d'autres Ministères dans le but de mettre en place des garderies là où le besoin s'en fait sentir.

52. Que la Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en français établisse des lignes de conduite et des procédures dans le but d'assurer un transfert juste et équitable des installations des conseils scolaires existants aux nouveaux conseils scolaires de langue française.

53. Que le ministère de l'Éducation révise ses lignes de conduite de façon à ce que les nouveaux conseils scolaires de langue française aient accès à des bureaux, des meubles et à l'équipement qui leur sont nécessaires pour administrer, coordonner et superviser l'enseignement en français.

54. Que toute requête à la ministre de l'Éducation relative à la création d'un conseil scolaire de langue française soit accompagnée d'un plan d'action qui décrirait la contribution requise des parties concernées à savoir : le conseil scolaire d'origine, le nouveau conseil scolaire et le ministère de l'Éducation concernant l'acquisition de matériels de bureau, de meubles et d'équipement.

55. Que le ministère de l'Éducation contrôle sa politique de financement du transport dans le but de s'assurer que cette politique tienne compte de la situation démographique et géographique des élèves inscrits dans les écoles de langue française.

56. Que la Commission de mise en oeuvre de la gestion de l'éducation en langue française élabore des lignes de conduite et des procédures visant à assurer un transfert juste et équitable des biens et de la dette des conseils scolaires existants aux nouveaux conseils scolaires de langue française.

57. Que la ministre de l'Éducation encourage la création de comités de liaison dans le but de faciliter l'étude de toute question ayant trait à l'éducation en français et de permettre à ces comités de faire des recommandations appropriées aux responsables d'une telle éducation.

ANNEXE "B"

Tableaux des données pour chaque recommandation

EXPLICATION DES CODES

LANGUE	**FRA**	Français
	ANG	Anglais
	BIL	Bilingue
TYPE	**CP**	Conseils publics
	CC	Conseils catholiques
	AP	Associations professionnelles
	ÉC	Écoles
	EP	Éducateurs professionnels
	IN	Individus
	PA	Parents
	AU	Autres
RÉGIONS	**CE**	Centre
	ES	Est
	CN	Centre-Nord
	NE	Nord-Est
	NO	Nord-Ouest
	OU	Ouest
	PV	Provincial

RECOMMANDATION 01 (Droits confessionnels)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.7 2.0	19 82.6 38.8	2 8.7 10.5	23 13.7
	Oui	65 72.2 65.0	16 17.8 32.7	9 10.0 47.4	90 53.6
	Sans réponse	33 60.0 33.0	14 25.5 28.6	8 14.5 42.1	55 32.7
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 65.2 36.6		3 13.0 7.5			5 21.7 50.0			23 13.7
	Oui	13 14.4 31.7	47 52.2 71.2	22 24.4 55.0	1 1.1 50.0		2 2.2 20.0	3 3.3 60.0	2 2.2 66.7	90 53.6
	Sans réponse	13 23.6 31.7	19 34.5 28.8	15 27.3 37.5	1 1.8 50.0	1 1.8 100.0	3 5.5 30.0	2 3.6 40.0	1 1.8 33.3	55 32.7
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.7 5.7	1 4.3 4.0	1 4.3 4.0	8 34.8 32.0	1 4.3 10.0	9 39.1 31.0	1 4.3 5.3	23 13.7
	Oui	23 25.6 65.7	14 15.6 56.0	12 13.3 48.0	13 14.4 52.0	3 3.3 30.0	14 15.6 48.3	11 12.2 57.9	90 53.6
	Sans réponse	10 18.2 28.6	10 18.2 40.0	12 21.8 48.0	4 7.3 16.0	6 10.9 60.0	6 10.9 20.7	7 12.7 36.8	55 32.7
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 02 (Conseils régionaux - création)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	8 22.9 8.0	23 65.7 46.9	4 11.4 21.1	35 20.8
	Oui	62 72.1 62.0	13 15.1 26.5	11 12.8 57.9	86 51.2
	Sans réponse	30 63.8 30.0	13 27.7 26.5	4 8.5 21.1	47 28.0
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	18 51.4 43.9	6 17.1 9.1	4 11.4 10.0			7 20.0 70.0			35 20.8
	Oui	16 18.6 39.0	40 46.5 60.6	24 27.9 60.0			1 1.2 10.0	3 3.5 60.0	2 2.3 66.7	86 51.2
	Sans réponsee	7 14.9 17.1	20 42.6 30.3	12 25.5 30.0	2 4.3 100.0	1 2.1 100.0	2 4.3 20.0	2 4.3 40.0	1 2.1 33.3	47 28.0
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 5.7 5.7	2 5.7 8.0	4 11.4 16.0	8 22.9 32.0	7 20.0 70.0	10 28.6 34.5	2 5.7 10.5	35 20.8
	Oui	25 29.1 71.4	14 16.3 56.0	7 8.1 28.0	13 15.1 52.0	2 2.3 20.0	13 15.1 44.8	12 14.0 63.2	86 51.2
	Sans réponse	8 17.0 22.9	9 19.1 36.0	14 29.8 56.0	4 8.5 16.0	1 2.1 10.0	6 12.8 20.7	5 10.6 26.3	47 28.0
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 03 (Districts électoraux - conseils régionaux)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.4 2.0	21 77.8 42.9	4 14.8 21.1	27 16.1
	Oui	60 78.9 60.0	9 11.8 18.4	7 9.2 36.8	76 45.2
	Sans réponse	38 58.5 38.0	19 29.2 38.8	8 12.3 42.1	65 38.7
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 59.3 39.0	2 7.4 3.0	4 14.8 10.0			5 18.5 50.0			27 16.1
	Oui	15 19.7 36.6	36 47.4 54.5	18 23.7 45.0			2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	76 45.2
	Sans réponse	10 15.4 24.4	28 43.1 42.4	18 27.7 45.0	2 3.1 100.0	1 1.5 100.0	3 4.6 30.0	2 3.1 40.0	1 1.5 33.3	65 38.7
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.4 5.7	2 7.4 8.0	3 11.1 12.0	8 29.6 32.0	1 3.7 10.0	9 33.3 31.0	2 7.4 10.5	27 16.1
	Oui	22 28.9 62.9	13 17.1 52.0	8 10.5 32.0	12 15.8 48.0	3 3.9 30.0	11 14.5 37.9	7 9.2 36.8	76 45.2
	Sans réponse	11 16.9 31.4	10 15.4 40.0	14 21.5 56.0	5 7.7 20.0	6 9.2 60.0	9 13.8 31.0	10 15.4 52.6	65 38.7
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 04 (Conseils de district - création et critères)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	5 16.1 5.0	22 71.0 44.9	4 12.9 21.1	31 18.5
Oui	73 71.6 73.0	16 15.7 32.7	13 12.7 68.4	102 60.7
Sans réponse	22 62.9 22.0	11 31.4 22.4	2 5.7 10.5	35 20.8
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 51.6 39.0	3 9.7 4.5	5 16.1 12.5			7 22.6 70.0			31 18.5
Oui	18 17.6 43.9	50 49.0 75.8	26 25.5 65.0		1 1.0 100.0	1 1.0 10.0	4 3.9 80.0	2 2.0 66.7	102 60.7
Sans réponse	7 20.0 17.1	13 37.1 19.7	9 25.7 22.5	2 5.7 100.0		2 5.7 20.0	1 2.9 20.0	1 2.9 33.3	35 20.8
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	3 9.7 8.6	2 6.5 8.0	3 9.7 12.0	8 25.8 32.0	3 9.7 30.0	10 32.3 34.5	2 6.5 10.5	31 18.5
Oui	25 24.5 71.4	15 14.7 60.0	14 13.7 56.0	16 15.7 64.0	4 3.9 40.0	16 15.7 55.2	12 11.8 63.2	102 60.7
Sans réponse	7 20.0 20.0	8 22.9 32.0	8 22.9 32.0	1 2.9 4.0	3 8.6 30.0	3 8.6 10.3	5 14.3 26.3	35 20.8
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 05 (Districts électoraux - conseils de district)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	21 80.8 42.9	3 11.5 15.8	26 15.5
	Oui	61 79.2 61.0	8 10.4 16.3	8 10.4 42.1	77 45.8
	Sans réponse	37 56.9 37.0	20 30.8 40.8	8 12.3 42.1	65 38.7
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 61.5 39.0	1 3.8 1.5	4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	15 19.5 36.6	36 46.8 54.5	19 24.7 47.5			2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	77 45.8
	Sans réponse	10 15.4 24.4	29 44.6 43.9	17 26.2 42.5	2 3.1 100.0	1 1.5 100.0	3 4.6 30.0	2 3.1 40.0	1 1.5 33.3	65 38.7
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.7 5.7	2 7.7 8.0	2 7.7 8.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	22 28.6 62.9	14 18.2 56.0	9 11.7 36.0	11 14.3 44.0	3 3.9 30.0	11 14.3 37.9	7 9.1 36.8	77 45.8
	Sans réponse	11 16.9 31.4	9 13.8 36.0	14 21.5 56.0	6 9.2 24.0	6 9.2 60.0	9 13.8 31.0	10 15.4 52.6	65 38.7
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 06 (Conseils locaux - création et critères)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	3 10.3 3.0	22 75.9 44.9	4 13.8 21.1	29 17.3
Oui	71 72.4 71.0	14 14.3 28.6	13 13.3 68.4	98 58.3
Sans réponse	26 63.4 26.0	13 31.7 26.5	2 4.9 10.5	41 24.4
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 55.2 39.0	3 10.3 4.5	5 17.2 12.5			5 17.2 50.0			29 17.3
Oui	16 16.3 39.0	48 49.0 72.7	25 25.5 62.5		1 1.0 100.0	2 2.0 20.0	4 4.1 80.0	2 2.0 66.7	98 58.3
Sans réponse	9 22.0 22.0	15 36.6 22.7	10 24.4 25.0	2 4.9 100.0		3 7.3 30.0	1 2.4 20.0	1 2.4 33.3	41 24.4
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	3 10.3 8.6	2 6.9 8.0	3 10.3 12.0	8 27.6 32.0	1 3.4 10.0	10 34.5 34.5	2 6.9 10.5	29 17.3
Oui	24 24.5 68.6	15 15.3 60.0	11 11.2 44.0	16 16.3 64.0	4 4.1 40.0	16 16.3 55.2	12 12.2 63.2	98 58.3
Sans réponse	8 19.5 22.9	8 19.5 32.0	11 26.8 44.0	1 2.4 4.0	5 12.2 50.0	3 7.3 10.3	5 12.2 26.3	41 24.4
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 07 (Comités d'impact - création)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 10.3 3.0	22 75.9 44.9	4 13.8 21.1	29 17.3
	Oui	64 77.1 64.0	11 13.3 22.4	8 9.6 42.1	83 49.4
	Sans réponse	33 58.9 33.0	16 28.6 32.7	7 12.5 36.8	56 33.3
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 55.2 39.0	3 10.3 4.5	5 17.2 12.5			5 17.2 50.0			29 17.3
	Oui	18 21.7 43.9	38 45.8 57.6	20 24.1 50.0			2 2.4 20.0	3 3.6 60.0	2 2.4 66.7	83 49.4
	Sans réponse	7 12.5 17.1	25 44.6 37.9	15 26.8 37.5	2 3.6 100.0	1 1.8 100.0	3 5.4 30.0	2 3.6 40.0	1 1.8 33.3	56 33.3
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	4 13.8 11.4	3 10.3 12.0	1 3.4 4.0	8 27.6 32.0	1 3.4 10.0	9 31.0 31.0	3 10.3 15.8	29 17.3
	Oui	22 26.5 62.9	15 18.1 60.0	11 13.3 44.0	13 15.7 52.0	4 4.8 40.0	11 13.3 37.9	7 8.4 36.8	83 49.4
	Sans réponse	9 16.1 25.7	7 12.5 28.0	13 23.2 52.0	4 7.1 16.0	5 8.9 50.0	9 16.1 31.0	9 16.1 47.4	56 33.3
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 08 (Comités d'impact - mandat)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 6.9 2.0	23 79.3 47.9	4 13.8 21.1	29 17.5
Oui	60 77.9 60.6	9 11.7 18.8	8 10.4 42.1	77 46.4
Sans réponse	37 61.7 37.4	16 26.7 33.3	7 11.7 36.8	60 36.1
Total de la colonne	99	48	19	166

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 51.7 36.6	4 13.8 6.3	5 17.2 12.5			5 17.2 50.0			29 17.5
Oui	18 23.4 43.9	33 42.9 51.6	19 24.7 47.5			2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	77 46.4
Sans réponse	8 13.3 19.5	27 45.0 42.2	16 26.7 40.0	2 3.3 100.0	1 1.7 100.0	3 5.0 30.0	2 3.3 40.0	1 1.7 33.3	60 36.1
Total de la colonne	41	64	40	2	1	10	5	3	166

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	ON	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	4 13.8 12.1	3 10.3 12.0	1 3.4 4.0	8 27.6 32.0	1 3.4 10.0	9 31.0 31.0	3 10.3 15.8	29 17.5
Oui	20 26.0 60.6	13 16.9 52.0	10 13.0 40.0	12 15.6 48.0	4 5.2 40.0	11 14.3 37.9	7 9.1 36.8	77 46.4
Sans réponse	9 15.0 27.3	9 15.0 36.0	14 23.3 56.0	5 8.3 20.0	5 8.3 50.0	9 15.0 31.0	9 15.0 47.4	60 36.1
Total de la colonne	33	25	25	25	10	29	19	166

RECOMMANDATION 09 (Comités d'impact et comités de planification et de mise en oeuvre)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 6.9 2.0	23 79.3 47.9	4 13.8 21.1	29 17.5
	Oui	61 77.2 61.6	10 12.7 20.8	8 10.1 42.1	79 47.6
	Sans réponse	36 62.1 36.4	15 25.9 31.3	7 12.1 36.8	58 34.9
Total de la colonne		99	48	19	166

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 51.7 36.6	4 13.8 6.3	5 17.2 12.5			5 17.2 50.0			29 17.5
	Oui	18 22.8 43.9	35 44.3 54.7	19 24.1 47.5			2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	79 47.6
	Sans réponse	8 13.8 19.5	25 43.1 39.1	16 27.6 40.0	2 3.4 100.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.9
Total de la colonne		41	64	40	2	1	10	5	3	166

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	4 13.8 12.1	3 10.3 12.0	1 3.4 4.0	8 27.6 32.0	1 3.4 10.0	9 31.0 31.0	3 10.3 15.8	29 17.5
	Oui	20 25.3 60.6	13 16.5 52.0	11 13.9 44.0	12 15.2 48.0	4 5.1 40.0	12 15.2 41.4	7 8.9 36.8	79 47.6
	Sans réponse	9 15.5 27.3	9 15.5 36.0	13 22.4 52.0	5 8.6 20.0	5 8.6 50.0	8 13.8 27.6	9 15.5 47.4	58 34.9
Total de la colonnel		33	25	25	25	10	29	19	166

RECOMMANDATION 10 (Conseillers scolaires - pouvoirs et responsabilités)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 43.8	2 8.0 10.5	25 15.1
	Oui	59 76.6 59.6	10 13.0 20.8	8 10.4 42.1	77 46.4
	Sans réponse	38 59.4 38.4	17 26.6 35.4	9 14.1 47.4	64 38.6
Total de la colonne		99	48	19	166

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.6	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 15.1
	Oui	14 18.2 34.1	35 45.5 54.7	20 26.0 50.0	1 1.3 50.0		2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	77 46.4
	Sans réponse	12 18.8 29.3	28 43.8 43.8	16 25.0 40.0	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.7 30.0	2 3.1 40.0	1 1.6 33.3	64 38.6
Total de la colonne		41	64	40	2	1	10	5	3	166

Selon la région adeinistrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 6.1	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 15.1
	Oui	19 24.7 57.6	13 16.9 52.0	10 13.0 40.0	12 15.6 48.0	3 3.9 30.0	12 15.6 41.4	8 10.4 42.1	77 46.4
	Sans réponse	12 36.4	10 40.0	14 56.0	5 20.0	6 60.0	8 27.6	9 47.4	64
Total de la colonne		33	25	25	25	10	29	19	166

RECOMMANDATION 11 (Responsabilité linguistique des conseils francophones)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	60 75.9 60.0	11 13.9 22.4	8 10.1 42.1	79 47.0
	Sans réponse	38 59.4 38.0	17 26.6 34.7	9 14.1 47.4	64 38.1
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	15 19.0 36.6	37 46.8 56.1	19 24.1 47.5	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	79 47.0
	Sans réponse	11 17.2 26.8	28 43.8 42.4	17 26.6 42.5	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.7 30.0	2 3.1 40.0	1 1.6 33.3	64 38.1
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	22 27.8 62.9	14 17.7 56.0	10 12.7 40.0	12 15.2 48.0	3 3.8 30.0	11 13.9 37.9	7 8.9 36.8	79 47.0
	Sans réponse	11 17.2 31.4	9 14.1 36.0	14 21.9 56.0	5 7.8 20.0	6 9.4 60.0	9 14.1 31.0	10 15.6 52.6	64 38.1
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 12 (Responsabilité linguistique des conseils anglophones)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	61 77.2 61.0	10 12.7 20.4	8 10.1 42.1	79 47.0
Sans réponsee	37 57.8 37.0	18 28.1 36.7	9 14.1 47.4	64 38.1
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
Oui	14 17.7 34.1	38 48.1 57.6	19 24.1 47.5	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	79 47.0
Sans réponse	12 18.8 29.3	27 42.2 40.9	17 26.6 42.5	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.7 30.0	2 3.1 40.0	1 1.6 33.3	64 38.1
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	ON	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	22 27.8 62.9	14 17.7 56.0	9 11.4 36.0	12 15.2 48.0	3 3.8 30.0	11 13.9 37.9	8 10.1 42.1	79 47.0
Sans réponse	11 17.2 31.4	9 14.1 36.0	15 23.4 60.0	5 7.8 20.0	6 9.4 60.0	9 14.1 31.0	9 14.1 47.4	64 38.1
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 13 (Conseillers scolaires - nombre minimal)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	60 77.9 60.0	9 11.7 18.4	8 10.4 42.1	77 45.8
	Sans réponse	38 57.6 38.0	19 28.8 38.8	9 13.6 47.4	66 39.3
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	13 16.9 31.7	35 45.5 53.0	21 27.3 52.5	1 1.3 50.0		2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	77 45.8
	Sans réponse	13 19.7 31.7	30 45.5 45.5	15 22.7 37.5	1 1.5 50.0	1 1.5 100.0	3 4.5 30.0	2 3.0 40.0	1 1.5 33.3	66 39.3
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	21 27.3 60.0	11 14.3 44.0	9 11.7 36.0	12 15.6 48.0	3 3.9 30.0	11 14.3 37.9	10 13.0 52.6	77 45.8
	Sans réponse	12 18.2 34.3	12 18.2 48.0	15 22.7 60.0	5 7.6 20.0	6 9.1 60.0	9 13.6 31.0	7 10.6 36.8	66 39.3
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 14 (Sections de langue française - statu quo)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	10 27.8 10.0	24 66.7 49.0	2 5.6 10.5	36 21.4
	Oui	61 76.3 61.0	9 11.3 18.4	10 12.5 52.6	80 47.6
	Sans réponse	29 55.8 29.0	16 30.8 32.7	7 13.5 36.8	52 31.0
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 47.2 41.5	7 19.4 10.6	6 16.7 15.0	1 2.8 50.0		5 13.9 50.0			36 21.4
	Oui	15 18.8 36.6	37 46.3 56.1	21 26.3 52.5			2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	80 47.6
	Sans réponse	9 17.3 22.0	22 42.3 33.3	13 25.0 32.5	1 1.9 50.0	1 1.9 100.0	3 5.8 30.0	2 3.8 40.0	1 1.9 33.3	52 31.0
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	7 19.4 20.0	3 8.3 12.0	1 2.8 4.0	8 22.2 32.0	2 5.6 20.0	11 30.6 37.9	4 11.1 21.1	36 21.4
	Oui	20 25.0 57.1	12 15.0 48.0	11 13.8 44.0	13 16.3 52.0	3 3.8 30.0	12 15.0 41.4	9 11.3 47.4	80 47.6
	Sans réponse	8 15.4 22.9	10 19.2 40.0	13 25.0 52.0	4 7.7 16.0	5 9.6 50.0	6 11.5 20.7	6 11.5 31.6	52 31.0
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 15 (Sections de langue française - pouvoirs)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	11 29.7 11.0	24 64.9 49.0	2 5.4 10.5	37 22.0
	Oui	58 79.5 58.0	6 8.2 12.2	9 12.3 47.4	73 43.5
	Sans réponse	31 53.4 31.0	19 32.8 38.8	8 13.8 42.1	58 34.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 45.9 41.5	8 21.6 12.1	6 16.2 15.0	1 2.7 50.0		5 13.5 50.0			37 22.0
	Oui	13 17.8 31.7	34 46.6 51.5	19 26.0 47.5			2 2.7 20.0	3 4.1 60.0	2 2.7 66.7	73 43.5
	Sans réponse	11 19.0 26.8	24 41.4 36.4	15 25.9 37.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	8 21.6 22.9	3 8.1 12.0	1 2.7 4.0	8 21.6 32.0	2 5.4 20.0	11 29.7 37.9	4 10.8 21.1	37 22.0
	Oui	17 23.3 48.6	12 16.4 48.0	10 13.7 40.0	13 17.8 52.0	3 4.1 30.0	11 15.1 37.9	7 9.6 36.8	73 43.5
	Sans réponse	10 17.2 28.6	10 17.2 40.0	14 24.1 56.0	4 6.9 16.0	5 8.6 50.0	7 12.1 24.1	8 13.8 42.1	58 34.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 16 (Sections de langue française - nombre de conseillers)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	12 31.6 12.0	24 63.2 49.0	2 5.3 10.5	38 22.6
Oui	55 76.4 55.0	7 9.7 14.3	10 13.9 52.6	72 42.9
Sans réponse	33 56.9 33.0	18 31.0 36.7	7 12.1 36.8	58 34.5
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	17 44.7 41.5	9 23.7 13.6	6 15.8 15.0	1 2.6 50.0		5 13.2 50.0			38 22.6
Oui	14 19.4 34.1	30 41.7 45.5	21 29.2 52.5			2 2.8 20.0	3 4.2 60.0	2 2.8 66.7	72 42.9
Sans réponse	10 17.2 24.4	27 46.6 40.9	13 22.4 32.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	8 21.1 22.9	3 7.9 12.0	1 2.6 4.0	8 21.1 32.0	2 5.3 20.0	12 31.6 41.4	4 10.5 21.1	38 22.6
Oui	17 23.6 48.6	11 15.3 44.0	10 13.9 40.0	11 15.3 44.0	3 4.2 30.0	11 15.3 37.9	9 12.5 47.4	72 42.9
Sans réponse	10 17.2 28.6	11 19.0 44.0	14 24.1 56.0	6 10.3 24.0	5 8.6 50.0	6 10.3 20.7	6 10.3 31.6	58 34.5
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 17 (Conseillers scolaires - augmentation du nombre)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	12 30.8 12.0	24 61.5 49.0	3 7.7 15.8	39 23.2
	Oui	59 73.8 59.0	11 13.8 22.4	10 12.5 52.6	80 47.6
	Sans réponse	29 59.2 29.0	14 28.6 28.6	6 12.2 31.6	49 29.2
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 43.6 41.5	10 25.6 15.2	6 15.4 15.0	1 2.6 50.0		5 12.8 50.0			39 23.2
	Oui	16 20.0 39.0	35 43.8 53.0	22 27.5 55.0			2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	80 47.6
	Sans réponse	8 16.3 19.5	21 42.9 31.8	12 24.5 30.0	1 2.0 50.0	1 2.0 100.0	3 6.1 30.0	2 4.1 40.0	1 2.0 33.3	49 29.2
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	10 25.6 28.6	2 5.1 8.0	2 5.1 8.0	8 20.5 32.0	2 5.1 20.0	11 28.2 37.9	4 10.3 21.1	39 23.2
	Oui	18 22.5 51.4	13 16.3 52.0	11 13.8 44.0	13 16.3 52.0	3 3.8 30.0	12 15.0 41.4	10 12.5 52.6	80 47.6
	Sans réponse	7 14.3 20.0	10 20.4 40.0	12 24.5 48.0	4 8.2 16.0	5 10.2 50.0	6 12.2 20.7	5 10.2 26.3	49 29.2
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 18 (CCLF - abolition)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	4 14.3 4.0	21 75.0 42.9	3 10.7 15.8	28 16.7
Oui	63 76.8 63.0	9 11.0 18.4	10 12.2 52.6	82 48.8
Sans réponse	33 56.9 33.0	19 32.8 38.8	6 10.3 31.6	58 34.5
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 53.6 36.6	3 10.7 4.5	4 14.3 10.0	1 3.6 50.0		5 17.9 50.0			28 16.7
Oui	15 18.3 36.6	38 46.3 57.6	22 26.8 55.0			2 2.4 20.0	3 3.7 60.0	2 2.4 66.7	82 48.8
Sans réponse	11 19.0 26.8	25 43.1 37.9	14 24.1 35.0	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 7.1 5.7	3 10.7 12.0	2 7.1 8.0	9 32.1 36.0	1 3.6 10.0	9 32.1 31.0	2 7.1 10.5	28 16.7
Oui	22 26.8 62.9	13 15.9 52.0	9 11.0 36.0	11 13.4 44.0	3 3.7 30.0	14 17.1 48.3	10 12.2 52.6	82 48.8
Sans réponse	11 19.0 31.4	9 15.5 36.0	14 24.1 56.0	5 8.6 20.0	6 10.3 60.0	6 10.3 20.7	7 12.1 36.8	58 34.5
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 19 (CEFCUT - Toronto)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	59 80.8 59.0	7 9.6 14.3	7 9.6 36.8	73 43.5
	Sans réponse	39 39.0	21 42.9	10 52.6	70
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	14 19.2 34.1	34 46.6 51.5	18 24.7 45.0			2 2.7 20.0	3 4.1 60.0	2 2.7 66.7	73 43.5
	Sans réponse	12 17.1 29.3	31 44.3 47.0	18 25.7 45.0	2 2.9 100.0	1 1.4 100.0	3 4.3 30.0	2 2.9 40.0	1 1.4 33.3	70 41.7
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	20 27.4 57.1	11 15.1 44.0	8 11.0 32.0	13 17.8 52.0	3 4.1 30.0	11 15.1 37.9	7 9.6 36.8	73 43.5
	Sans réponse	13 18.6 37.1	12 17.1 48.0	16 22.9 64.0	4 5.7 16.0	6 8.6 60.0	9 12.9 31.0	10 14.3 52.6	70 41.7
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 20 (CSLF d'Ottawa-Carleton)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	61 81.3 61.0	7 9.3 14.3	7 9.3 36.8	75 44.6
	Sans réponse	37 54.4 37.0	21 30.9 42.9	10 14.7 52.6	68 40.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	14 18.7 34.1	35 46.7 53.0	19 25.3 47.5			2 2.7 20.0	3 4.0 60.0	2 2.7 66.7	75 44.6
	Sans réponse	12 17.6 29.3	30 44.1 45.5	17 25.0 42.5	2 2.9 100.0	1 1.5 100.0	3 4.4 30.0	2 2.9 40.0	1 1.5 33.3	68 40.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	20 26.7 57.1	12 16.0 48.0	8 10.7 32.0	13 17.3 52.0	3 4.0 30.0	12 16.0 41.4	7 9.3 36.8	75 44.6
	Sans réponse	13 19.1 37.1	11 16.2 44.0	16 23.5 64.0	4 5.9 16.0	6 8.8 60.0	8 11.8 27.6	10 14.7 52.6	68 40.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 21 (Taxes scolaires - recensement)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	21 80.8 42.9	3 11.5 15.8	26 15.5
	Oui	75 71.4 75.0	17 16.2 34.7	13 12.4 68.4	105 62.5
	Sans réponse	23 62.2 23.0	11 29.7 22.4	3 8.1 15.8	37 22.0
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 65.4 41.5		4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	17 16.2 41.5	50 47.6 75.8	28 26.7 70.0	1 1.0 50.0		3 2.9 30.0	4 3.8 80.0	2 1.9 66.7	105 62.5
	Sans réponse	7 18.9 17.1	16 43.2 24.2	8 21.6 20.0	1 2.7 50.0	1 2.7 100.0	2 5.4 20.0	1 2.7 20.0	1 2.7 33.3	37 22.0
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	3 11.5 8.6	2 7.7 8.0	1 3.8 4.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	24 22.9 68.6	18 17.1 72.0	13 12.4 52.0	16 15.2 64.0	4 3.8 40.0	17 16.2 58.6	13 12.4 68.4	105 62.5
	Sans réponse	8 21.6 22.9	5 13.5 20.0	11 29.7 44.0	1 2.7 4.0	5 13.5 50.0	3 8.1 10.3	4 10.8 21.1	37 22.0
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 22 (Taxes scolaires - mise en commun)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.1 2.0	23 82.1 46.9	3 10.7 15.8	28 16.7
	Oui	66 69.5 66.0	15 15.8 30.6	14 14.7 73.7	95 56.5
	Sans réponse	32 71.1 32.0	11 24.4 22.4	2 4.4 10.5	45 26.8
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	18 64.3 43.9	1 3.6 1.5	4 14.3 10.0			5 17.9 50.0			28 16.7
	Oui	13 13.7 31.7	47 49.5 71.2	26 27.4 65.0			3 3.2 30.0	4 4.2 80.0	2 2.1 66.7	95 56.5
	Sans réponse	10 22.2 24.4	18 40.0 27.3	10 22.2 25.0	2 4.4 100.0	1 2.2 100.0	2 4.4 20.0	1 2.2 20.0	1 2.2 33.3	45 26.8
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	3 10.7 8.6	3 10.7 12.0	2 7.1 8.0	8 28.6 32.0	1 3.6 10.0	9 32.1 31.0	2 7.1 10.5	28 16.7
	Oui	22 23.2 62.9	14 14.7 56.0	13 13.7 52.0	17 17.9 68.0	4 4.2 40.0	13 13.7 44.8	12 12.6 63.2	95 56.5
	Sans réponse	10 22.2 28.6	8 17.8 32.0	10 22.2 40.0		5 11.1 50.0	7 15.6 24.1	5 11.1 26.3	45 26.8
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 23 (Taxes scolaires - affectation double)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	21 80.8 42.9	3 11.5 15.8	26 15.5
	Oui	65 68.4 65.0	18 18.9 36.7	12 12.6 63.2	95 56.5
	Sans réponse	33 70.2 33.0	10 21.3 20.4	4 8.5 21.1	47 28.0
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 65.4 41.5		4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	16 16.8 39.0	47 49.5 71.2	25 26.3 62.5			2 2.1 20.0	3 3.2 60.0	2 2.1 66.7	95 56.5
	Sans réponse	8 17.0 19.5	19 40.4 28.8	11 23.4 27.5	2 4.3 100.0	1 2.1 100.0	3 6.4 30.0	2 4.3 40.0	1 2.1 33.3	47 28.0
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.7 5.7	2 7.7 8.0	2 7.7 8.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	24 25.3 68.6	15 15.8 60.0	12 12.6 48.0	15 15.8 60.0	3 3.2 30.0	15 15.8 51.7	11 11.6 57.9	95 56.5
	Sans réponse	9 19.1 25.7	8 17.0 32.0	11 23.4 44.0	2 4.3 8.0	6 12.8 60.0	5 10.6 17.2	6 12.8 31.6	47 28.0
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 24 (Financement - restructuration)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 12.0 3.0	19 76.0 38.8	3 12.0 15.8	25 14.9
	Oui	70 68.6 70.0	18 17.6 36.7	14 13.7 73.7	102 60.7
	Sans réponse	27 65.9 27.0	12 29.3 24.5	2 4.9 10.5	41 24.4
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	14 56.0 34.1	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			6 24.0 60.0			25 14.9
	Oui	18 17.6 43.9	50 49.0 75.8	26 25.5 65.0	1 1.0 50.0		2 2.0 20.0	3 2.9 60.0	2 2.0 66.7	102 60.7
	Sans réponse	9 22.0 22.0	15 36.6 22.7	10 24.4 25.0	1 2.4 50.0	1 2.4 100.0	2 4.9 20.0	2 4.9 40.0	1 2.4 33.3	41 24.4
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	4 16.0 16.0		8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	8 32.0 27.6	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	25 24.5 71.4	16 15.7 64.0	14 13.7 56.0	16 15.7 64.0	3 2.9 30.0	15 14.7 51.7	13 12.7 68.4	102 60.7
	Sans réponse	8 19.5 22.9	5 12.2 20.0	11 26.8 44.0	1 2.4 4.0	6 14.6 60.0	6 14.6 20.7	4 9.8 21.1	41 24.4
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 25 (Financement - plafonds)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 12.0 3.0	19 76.0 38.8	3 12.0 15.8	25 14.9
	Oui	65 69.1 65.0	16 17.0 32.7	13 13.8 68.4	94 56.0
	Sans réponse	32 65.3 32.0	14 28.6 28.6	3 6.1 15.8	49 29.2
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6		4 16.0 10.0			6 24.0 60.0			25 14.9
	Oui	17 18.1 41.5	47 50.0 71.2	23 24.5 57.5			2 2.1 20.0	3 3.2 60.0	2 2.1 66.7	94 56.0
	Sans réponse	9 18.4 22.0	19 38.8 28.8	13 26.5 32.5	2 4.1 100.0	1 2.0 100.0	2 4.1 20.0	2 4.1 40.0	1 2.0 33.3	49 29.2
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	3 12.0 12.0		8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	25 26.6 71.4	14 14.9 56.0	12 12.8 48.0	15 16.0 60.0	3 3.2 30.0	13 13.8 44.8	12 12.8 63.2	94 56.0
	Sans réponse	8 16.3 22.9	8 16.3 32.0	13 26.5 52.0	2 4.1 8.0	6 12.2 60.0	7 14.3 24.1	5 10.2 26.3	49 29.2
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 26 (Financement - mise en commun provinciale)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	4 13.3 4.0	23 76.7 46.9	3 10.0 15.8	30 17.9
	Oui	66 68.0 66.0	18 18.6 36.7	13 13.4 68.4	97 57.7
	Sans réponse	30 73.2 30.0	8 19.5 16.3	3 7.3 15.8	41 24.4
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	18 60.0 43.9	1 3.3 1.5	5 16.7 12.5			6 20.0 60.0			30 17.9
	Oui	14 14.4 34.1	53 54.6 80.3	22 22.7 55.0			2 2.1 20.0	4 4.1 80.0	2 2.1 66.7	97 57.7
	Sans réponse	9 22.0 22.0	12 29.3 18.2	13 31.7 32.5	2 4.9 100.0	1 2.4 100.0	2 4.9 20.0	1 2.4 20.0	1 2.4 33.3	41 24.4
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	3 10.0 8.6	4 13.3 16.0	2 6.7 8.0	8 26.7 32.0	1 3.3 10.0	9 30.0 31.0	3 10.0 15.8	30 17.9
	Oui	25 25.8 71.4	15 15.5 60.0	12 12.4 48.0	16 16.5 64.0	3 3.1 30.0	15 15.5 51.7	11 11.3 57.9	97 57.7
	Sans réponse	7 17.1 20.0	6 14.6 24.0	11 26.8 44.0	1 2.4 4.0	6 14.6 60.0	5 12.2 17.2	5 12.2 26.3	41 24.4
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 27 (Financement - redistribution aux conseils publics)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	7 17.1 7.0	27 65.9 55.1	7 17.1 36.8	41 24.4
	Oui	61 80.3 61.0	7 9.2 14.3	8 10.5 42.1	76 45.2
	Sans réponse	32 62.7 32.0	15 29.4 30.6	4 7.8 21.1	51 30.4
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	19 46.3 46.3	8 19.5 12.1	8 19.5 20.0			6 14.6 60.0			41 24.4
	Oui	14 18.4 34.1	36 47.4 54.5	19 25.0 47.5			2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	76 45.2
	Sans réponse	8 15.7 19.5	22 43.1 33.3	13 25.5 32.5	2 3.9 100.0	1 2.0 100.0	2 3.9 20.0	2 3.9 40.0	1 2.0 33.3	51 30.4
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	6 14.6 17.1	6 14.6 24.0	2 4.9 8.0	10 24.4 40.0	1 2.4 10.0	10 24.4 34.5	6 14.6 31.6	41 24.4
	Oui	20 26.3 57.1	11 14.5 44.0	9 11.8 36.0	14 18.4 56.0	3 3.9 30.0	12 15.8 41.4	7 9.2 36.8	76 45.2
	Sans réponse	9 17.6 25.7	8 15.7 32.0	14 27.5 56.0	1 2.0 4.0	6 11.8 60.0	7 13.7 24.1	6 11.8 31.6	51 30.4
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 28 (Financement - redistribution aux conseils catholiques)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	7 17.1 7.0	27 65.9 55.1	7 17.1 36.8	41 24.4
Oui	63 78.8 63.0	9 11.3 18.4	8 10.0 42.1	80 47.6
Sans réponse	30 63.8 30.0	13 27.7 26.5	4 8.5 21.1	47 28.0
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	19 46.3 46.3	8 19.5 12.1	8 19.5 20.0			6 14.6 60.0			41 24.4
Oui	14 17.5 34.1	40 50.0 60.6	19 23.8 47.5			2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	80 47.6
Sans réponse	8 17.0 19.5	18 38.3 27.3	13 27.7 32.5	2 4.3 100.0	1 2.1 100.0	2 4.3 20.0	2 4.3 40.0	1 2.1 33.3	47 28.0
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	6 14.6 17.1	6 14.6 24.0	2 4.9 8.0	10 24.4 40.0	1 2.4 10.0	10 24.4 34.5	6 14.6 31.6	41 24.4
Oui	22 27.5 62.9	11 13.8 44.0	10 12.5 40.0	14 17.5 56.0	3 3.8 30.0	13 16.3 44.8	7 8.8 36.8	80 47.6
Sans réponse	7 14.9 20.0	8 17.0 32.0	13 27.7 52.0	1 2.1 4.0	6 12.8 60.0	6 12.8 20.7	6 12.8 31.6	47 28.0
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 29 (Financement - appui financier)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	4 12.9 4.0	24 77.4 49.0	3 9.7 15.8	31 18.5
	Oui	64 72.7 64.0	12 13.6 24.5	12 13.6 63.2	88 52.4
	Sans réponse	32 65.3 32.0	13 26.5 26.5	4 8.2 21.1	49 29.2
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 54.8 41.5	3 9.7 4.5	5 16.1 12.5			6 19.4 60.0			31 18.5
	Oui	15 17.0 36.6	45 51.1 68.2	21 23.9 52.5			2 2.3 20.0	3 3.4 60.0	2 2.3 66.7	88 52.4
	Sans réponse	9 18.4 22.0	18 36.7 27.3	14 28.6 35.0	2 4.1 100.0	1 2.0 100.0	2 4.1 20.0	2 4.1 40.0	1 2.0 33.3	49 29.2
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	3 9.7 8.6	5 16.1 20.0	2 6.5 8.0	8 25.8 32.0	1 3.2 10.0	9 29.0 31.0	3 9.7 15.8	31 18.5
	Oui	25 28.4 71.4	12 13.6 48.0	11 12.5 44.0	14 15.9 56.0	3 3.4 30.0	13 14.8 44.8	10 11.4 52.6	88 52.4
	Sans réponse	7 14.3 20.0	8 16.3 32.0	12 24.5 48.0	3 6.1 12.0	6 12.2 60.0	7 14.3 24.1	6 12.2 31.6	49 29.2
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 30 (Financement - niveau d'appui financier)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	4 12.9 4.0	24 77.4 49.0	3 9.7 15.8	31 18.5
	Oui	67 72.0 67.0	13 14.0 26.5	13 14.0 68.4	93 55.4
	Sans réponse	29 65.9 29.0	12 27.3 24.5	3 6.8 15.8	44 26.2
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 54.8 41.5	3 9.7 4.5	5 16.1 12.5			6 19.4 60.0			31 18.5
	Oui	16 17.2 39.0	47 50.5 71.2	22 23.7 55.0			3 3.2 30.0	3 3.2 60.0	2 2.2 66.7	93 55.4
	Sans réponse	8 18.2 19.5	16 36.4 24.2	13 29.5 32.5	2 4.5 100.0	1 2.3 100.0	1 2.3 10.0	2 4.5 40.0	1 2.3 33.3	44 26.2
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 6.5 5.7	5 16.1 20.0	2 6.5 8.0	9 29.0 36.0	1 3.2 10.0	9 29.0 31.0	3 9.7 15.8	31 18.5
	Oui	25 26.9 71.4	12 12.9 48.0	11 11.8 44.0	14 15.1 56.0	4 4.3 40.0	16 17.2 55.2	11 11.8 57.9	93 55.4
	Sans réponse	8 18.2 22.9	8 18.2 32.0	12 27.3 48.0	2 4.5 8.0	5 11.4 50.0	4 9.1 13.8	5 11.4 26.3	44 26.2
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 31 (Financement - fonds transitoires)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	5 14.7 5.0	26 76.5 53.1	3 8.8 15.8	34 20.2
	Oui	63 75.9 63.0	10 12.0 20.4	10 12.0 52.6	83 49.4
	Sans réponse	32 62.7 32.0	13 25.5 26.5	6 11.8 31.6	51 30.4
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	17 50.0 41.5	6 17.6 9.1	5 14.7 12.5			6 17.6 60.0			34 20.2
	Oui	15 18.1 36.6	40 48.2 60.6	20 24.1 50.0			3 3.6 30.0	3 3.6 60.0	2 2.4 66.7	83 49.4
	Sans réponse	9 17.6 22.0	20 39.2 30.3	15 29.4 37.5	2 3.9 100.0	1 2.0 100.0	1 2.0 10.0	2 3.9 40.0	1 2.0 33.3	51 30.4
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 5.9 5.7	6 17.6 24.0	2 5.9 8.0	8 23.5 32.0	1 2.9 10.0	12 35.3 41.4	3 8.8 15.8	34 20.2
	Oui	25 30.1 71.4	12 14.5 48.0	9 10.8 36.0	14 16.9 56.0	4 4.8 40.0	11 13.3 37.9	8 9.6 42.1	83 49.4
	Sans réponse	8 15.7 22.9	7 13.7 28.0	14 27.5 56.0	3 5.9 12.0	5 9.8 50.0	6 11.8 20.7	8 15.7 42.1	51 30.4
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 32 (Financement- octrois de démarrage)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	5 16.1 5.0	23 74.2 46.9	3 9.7 15.8	31 18.5
Oui	64 72.7 64.0	13 14.8 26.5	11 12.5 57.9	88 52.4
Sans réponse	31 63.3 31.0	13 26.5 26.5	5 10.2 26.3	49 29.2
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	17 54.8 41.5	3 9.7 4.5	5 16.1 12.5			6 19.4 60.0			31 18.5
Oui	16 18.2 39.0	45 51.1 68.2	19 21.6 47.5			3 3.4 30.0	3 3.4 60.0	2 2.3 66.7	88 52.4
Sans réponse	8 16.3 19.5	18 36.7 27.3	16 32.7 40.0	2 4.1 100.0	1 2.0 100.0	1 2.0 10.0	2 4.1 40.0	1 2.0 33.3	49 29.2
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 6.5 5.7	5 16.1 20.0	2 6.5 8.0	8 25.8 32.0	1 3.2 10.0	10 32.3 34.5	3 9.7 15.8	31 18.5
Oui	25 28.4 71.4	11 12.5 44.0	12 13.6 48.0	15 17.0 60.0	4 4.5 40.0	13 14.8 44.8	8 9.1 42.1	88 52.4
Sans réponse	8 16.3 22.9	9 18.4 36.0	11 22.4 44.0	2 4.1 8.0	5 10.2 50.0	6 12.2 20.7	8 16.3 42.1	49 29.2
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 33 (Commission de planification et de mise en oeuvre)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.4 2.0	23 85.2 46.9	2 7.4 10.5	27 16.1
	Oui	64 73.6 64.0	11 12.6 22.4	12 13.8 63.2	87 51.8
	Sans réponse	34 63.0 34.0	15 27.8 30.6	5 9.3 26.3	54 32.1
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 59.3 39.0	2 7.4 3.0	4 14.8 10.0			5 18.5 50.0			27 16.1
	Oui	14 16.1 34.1	41 47.1 62.1	24 27.6 60.0	1 1.1 50.0		2 2.3 20.0	3 3.4 60.0	2 2.3 66.7	87 51.8
	Sans réponse	11 20.4 26.8	23 42.6 34.8	12 22.2 30.0	1 1.9 50.0	1 1.9 100.0	3 5.6 30.0	2 3.7 40.0	1 1.9 33.3	54 32.1
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.4 5.7	3 11.1 12.0	2 7.4 8.0	8 29.6 32.0	1 3.7 10.0	9 33.3 31.0	2 7.4 10.5	27 16.1
	Oui	23 26.4 65.7	13 14.9 52.0	9 10.3 36.0	15 17.2 60.0	3 3.4 30.0	12 13.8 41.4	12 13.8 63.2	87 51.8
	Sans réponse	10 18.5 28.6	9 16.7 36.0	14 25.9 56.0	2 3.7 8.0	6 11.1 60.0	8 14.8 27.6	5 9.3 26.3	54 32.1
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 34 (Comités locaux de planification et de mise en oeuvre - création)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 7.4 2.0	23 85.2 46.9	2 7.4 10.5	27 16.1
Oui	62 76.5 62.0	8 9.9 16.3	11 13.6 57.9	81 48.2
Sans réponse	36 60.0 36.0	18 30.0 36.7	6 10.0 31.6	60 35.7
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 55.6 36.6	2 7.4 3.0	5 18.5 12.5			5 18.5 50.0			27 16.1
Oui	15 18.5 36.6	38 46.9 57.6	20 24.7 50.0	1 1.2 50.0		2 2.5 20.0	3 3.7 60.0	2 2.5 66.7	81 48.2
Sans réponse	11 18.3 26.8	26 43.3 39.4	15 25.0 37.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.0 30.0	2 3.3 40.0	1 1.7 33.3	60 35.7
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 7.4 5.7	3 11.1 12.0	1 3.7 4.0	8 29.6 32.0	1 3.7 10.0	9 33.3 31.0	3 11.1 15.8	27 16.1
Oui	21 25.9 60.0	13 16.0 52.0	9 11.1 36.0	13 16.0 52.0	4 4.9 40.0	13 16.0 44.8	8 9.9 42.1	81 48.2
Sans réponse	12 20.0 34.3	9 15.0 36.0	15 25.0 60.0	4 6.7 16.0	5 8.3 50.0	7 11.7 24.1	8 13.3 42.1	60 35.7
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 35 (Comités locaux de planification et de mise en oeuvre - mandat)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 10.7 3.0	23 82.1 46.9	2 7.1 10.5	28 16.7
	Oui	62 77.5 62.0	8 10.0 16.3	10 12.5 52.6	80 47.6
	Sans réponse	35 58.3 35.0	18 30.0 36.7	7 11.7 36.8	60 35.7
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 53.6 36.6	3 10.7 4.5	5 17.9 12.5			5 17.9 50.0			28 16.7
	Oui	15 18.8 36.6	38 47.5 57.6	19 23.8 47.5	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	80 47.6
	Sans réponse	11 18.3 26.8	25 41.7 37.9	16 26.7 40.0	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.0 30.0	2 3.3 40.0	1 1.7 33.3	60 35.7
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.1 5.7	3 10.7 12.0	1 3.6 4.0	9 32.1 36.0	1 3.6 10.0	9 32.1 31.0	3 10.7 15.8	28 16.7
	Oui	21 26.3 60.0	13 16.3 52.0	9 11.3 36.0	13 16.3 52.0	4 5.0 40.0	13 16.3 44.8	7 8.8 36.8	80 47.6
	Sans réponse	12 20.0 34.3	9 15.0 36.0	15 25.0 60.0	3 5.0 12.0	5 8.3 50.0	7 11.7 24.1	9 15.0 47.4	60 35.7
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 36 (Comités locaux de planification et de mise en oeuvre - composition)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 10.7 3.0	23 82.1 46.9	2 7.1 10.5	28 16.7
	Oui	66 75.9 66.0	11 12.6 22.4	10 11.5 52.6	87 51.8
	Sans réponse	31 58.5 31.0	15 28.3 30.6	7 13.2 36.8	53 31.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 53.6 36.6	3 10.7 4.5	5 17.9 12.5			5 17.9 50.0			28 16.7
	Oui	16 18.4 39.0	42 48.3 63.6	21 24.1 52.5	1 1.1 50.0		2 2.3 20.0	3 3.4 60.0	2 2.3 66.7	87 51.8
	Sans réponse	10 18.9 24.4	21 39.6 31.8	14 26.4 35.0	1 1.9 50.0	1 1.9 100.0	3 5.7 30.0	2 3.8 40.0	1 1.9 33.3	53 31.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.1 5.7	3 10.7 12.0	1 3.6 4.0	9 32.1 36.0	1 3.6 10.0	9 32.1 31.0	3 10.7 15.8	28 16.7
	Oui	23 26.4 65.7	13 14.9 52.0	10 11.5 40.0	15 17.2 60.0	4 4.6 40.0	14 16.1 48.3	8 9.2 42.1	87 51.8
	Sans réponse	10 18.9 28.6	9 17.0 36.0	14 26.4 56.0	1 1.9 4.0	5 9.4 50.0	6 11.3 20.7	8 15.1 42.1	53 31.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 37 (Comités locaux de planification et de mise en oeuvre - collaboration avec les comités d'impact)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 10.7 3.0	23 82.1 46.9	2 7.1 10.5	28 16.7
	Oui	63 76.8 63.0	10 12.2 20.4	9 11.0 47.4	82 48.8
	Sans réponse	34 58.6 34.0	16 27.6 32.7	8 13.8 42.1	58 34.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 53.6 36.6	3 10.7 4.5	5 17.9 12.5			5 17.9 50.0			28 16.7
	Oui	16 19.5 39.0	40 48.8 60.6	18 22.0 45.0	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.7 60.0	2 2.4 66.7	82 48.8
	Sans réponse	10 17.2 24.4	23 39.7 34.8	17 29.3 42.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.1 5.7	3 10.7 12.0	1 3.6 4.0	9 32.1 36.0	1 3.6 10.0	9 32.1 31.0	3 10.7 15.8	28 16.7
	Oui	22 26.8 62.9	13 15.9 52.0	10 12.2 40.0	13 15.9 52.0	4 4.9 40.0	14 17.1 48.3	6 7.3 31.6	82 48.8
	Sans réponse	11 19.0 31.4	9 15.5 36.0	14 24.1 56.0	3 5.2 12.0	5 8.6 50.0	6 10.3 20.7	10 17.2 52.6	58 34.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 38 (Mécanisme de médiation et d'arbitrage)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	22 84.6 44.9	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	62 73.8 62.0	12 14.3 24.5	10 11.9 52.6	84 50.0
	Sans réponse	36 62.1 36.0	15 25.9 30.6	7 12.1 36.8	58 34.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 61.5 39.0	1 3.8 1.5	4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	14 16.7 34.1	39 46.4 59.1	23 27.4 57.5	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.6 60.0	2 2.4 66.7	84 50.0
	Sans réponse	11 19.0 26.8	26 44.8 39.4	13 22.4 32.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.7 5.7	2 7.7 8.0	2 7.7 8.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	24 28.6 68.6	11 13.1 44.0	11 13.1 44.0	12 14.3 48.0	3 3.6 30.0	11 13.1 37.9	12 14.3 63.2	84 50.0
	Sans réponse	9 15.5 25.7	12 20.7 48.0	12 20.7 48.0	5 8.6 20.0	6 10.3 60.0	9 15.5 31.0	5 8.6 26.3	58 34.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 39 (Redéfinition d'un francophone)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	5 16.7 5.0	22 73.3 44.9	3 10.0 15.8	30 17.9
	Oui	64 75.3 64.0	12 14.1 24.5	9 10.6 47.4	85 50.6
	Sans réponse	31 58.5 31.0	15 28.3 30.6	7 13.2 36.8	53 31.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 53.3 39.0	4 13.3 6.1	5 16.7 12.5			5 16.7 50.0			30 17.9
	Oui	16 18.8 39.0	40 47.1 60.6	21 24.7 52.5	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.5 60.0	2 2.4 66.7	85 50.6
	Sans réponse	9 17.0 22.0	22 41.5 33.3	14 26.4 35.0	1 1.9 50.0	1 1.9 100.0	3 5.7 30.0	2 3.8 40.0	1 1.9 33.3	53 31.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	3 10.0 8.6	2 6.7 8.0	4 13.3 16.0	8 26.7 32.0	1 3.3 10.0	9 30.0 31.0	3 10.0 15.8	30 17.9
	Oui	21 24.7 60.0	14 16.5 56.0	8 9.4 32.0	15 17.6 60.0	3 3.5 30.0	15 17.6 51.7	9 10.6 47.4	85
	Sans réponse	11 20.8 31.4	9 17.0 36.0	13 24.5 52.0	2 3.8 8.0	6 11.3 60.0	5 9.4 17.2	7 13.2 36.8	53 31.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 40 (Non-ayants droits)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	4 13.8 4.0	22 75.9 44.9	3 10.3 15.8	29 17.3
	Oui	61 78.2 61.0	8 10.3 16.3	9 11.5 47.4	78 46.4
	Sans réponse	35 57.4 35.0	19 31.1 38.8	7 11.5 36.8	61 36.3
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 55.2 39.0	4 13.8 6.1	4 13.8 10.0			5 17.2 50.0			29 17.3
	Oui	13 16.7 31.7	36 46.2 54.5	21 26.9 52.5	1 1.3 50.0		2 2.6 20.0	3 3.8 60.0	2 2.6 66.7	78 46.4
	Sans réponse	12 19.7 29.3	26 42.6 39.4	15 24.6 37.5	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.9 30.0	2 3.3 40.0	1 1.6 33.3	61 36.3
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	3 10.3 8.6	2 6.9 8.0	4 13.8 16.0	8 27.6 32.0	1 3.4 10.0	9 31.0 31.0	2 6.9 10.5	29 17.3
	Oui	20 25.6 57.1	12 15.4 48.0	7 9.0 28.0	15 19.2 60.0	3 3.8 30.0	12 15.4 41.4	9 11.5 47.4	78 46.4
	Sans réponse	12 19.7 34.3	11 18.0 44.0	14 23.0 56.0	2 3.3 8.0	6 9.8 60.0	8 13.1 27.6	8 13.1 42.1	61 36.3
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 41 (Agences régionales de services coopératifs)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	73 74.5 73.0	15 15.3 30.6	10 10.2 52.6	98 58.3
Sans réponse	25 55.6 25.0	13 28.9 26.5	7 15.6 36.8	45 26.8
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
Oui	16 16.3 39.0	48 49.0 72.7	24 24.5 60.0	1 1.0 50.0		2 2.0 20.0	4 4.1 80.0	3 3.1 100.0	98 58.3
Sans réponse	10 22.2 24.4	17 37.8 25.8	12 26.7 30.0	1 2.2 50.0	1 2.2 100.0	3 6.7 30.0	1 2.2 20.0		45 26.8
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	22 22.4 62.9	16 16.3 64.0	18 18.4 72.0	15 15.3 60.0	5 5.1 50.0	12 12.2 41.4	10 10.2 52.6	98 58.3
Sans réponse	11 24.4 31.4	7 15.6 28.0	6 13.3 24.0	2 4.4 8.0	4 8.9 40.0	8 17.8 27.6	7 15.6 36.8	45 26.8
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMENDATION 42 (Accès au progrès technologique)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	63 75.9 63.0	10 12.0 20.4	10 12.0 52.6	83 49.4
Sans réponse	35 58.3 35.0	18 30.0 36.7	7 11.7 36.8	60 35.7
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
Oui	14 16.9 34.1	41 49.4 62.1	18 21.7 45.0	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	4 4.8 80.0	3 3.6 100.0	83 49.4
Sans réponse	12 20.0 29.3	24 40.0 36.4	18 30.0 45.0	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.0 30.0	1 1.7 20.0		60 35.7
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	21 25.3 60.0	12 14.5 48.0	14 16.9 56.0	14 16.9 56.0	3 3.6 30.0	12 14.5 41.4	7 8.4 36.8	83 49.4
Sans réponse	12 20.0 34.3	11 18.3 44.0	10 16.7 40.0	3 5.0 12.0	6 10.0 60.0	8 13.3 27.6	10 16.7 52.6	60 35.7
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 43 (Collaboration ministérielle - expansion des services)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	22 84.6 44.9	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	64 75.3 64.0	11 12.9 22.4	10 11.8 52.6	85 50.6
	Sans réponse	34 59.6 34.0	16 28.1 32.7	7 12.3 36.8	57 33.9
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 61.5 39.0	1 3.8 1.5	4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	14 16.5 34.1	41 48.2 62.1	20 23.5 50.0	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	4 4.7 80.0	3 3.5 100.0	85 50.6
	Sans réponse	11 19.3 26.8	24 42.1 36.4	16 28.1 40.0	1 1.8 50.0	1 1.8 100.0	3 5.3 30.0	1 1.8 20.0		57 33.9
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.7 5.7	2 7.7 8.0	2 7.7 8.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	21 24.7 60.0	12 14.1 48.0	13 15.3 52.0	15 17.6 60.0	3 3.5 30.0	12 14.1 41.4	9 10.6 47.4	85 50.6
	Sans réponse	12 21.1 34.3	11 19.3 44.0	10 17.5 40.0	2 3.5 8.0	6 10.5 60.0	8 14.0 27.6	8 14.0 42.1	57 33.9
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 44 (Commission de mise en oeuvre - mandat)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	62 72.9 62.0	14 16.5 28.6	9 10.6 47.4	85 50.6
	Sans réponse	36 62.1 36.0	14 24.1 28.6	8 13.8 42.1	58 34.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	14 16.5 34.1	41 48.2 62.1	22 25.9 55.0	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.5 60.0	2 2.4 66.7	85 50.6
	Sans réponse	12 20.7 29.3	24 41.4 36.4	14 24.1 35.0	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	23 27.1 65.7	12 14.1 48.0	10 11.8 40.0	15 17.6 60.0	3 3.5 30.0	12 14.1 41.4	10 11.8 52.6	85 50.6
	Sans réponse	10 17.2 28.6	11 19.0 44.0	14 24.1 56.0	2 3.4 8.0	6 10.3 60.0	8 13.8 27.6	7 12.1 36.8	58 34.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 45 (Partage des biens immobiliers)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	3 9.7 3.0	26 83.9 53.1	2 6.5 10.5	31 18.5
Oui	63 75.9 63.0	12 14.5 24.5	8 9.6 42.1	83 49.4
Sans réponse	34 63.0 34.0	11 20.4 22.4	9 16.7 47.4	54 32.1
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 51.6 39.0	6 19.4 9.1	4 12.9 10.0			5 16.1 50.0			31 18.5
Oui	16 19.3 39.0	39 47.0 59.1	20 24.1 50.0	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.6 60.0	2 2.4 66.7	83 49.4
Sans réponse	9 16.7 22.0	21 38.9 31.8	16 29.6 40.0	1 1.9 50.0	1 1.9 100.0	3 5.6 30.0	2 3.7 40.0	1 1.9 33.3	54 32.1
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	3 9.7 8.6	3 9.7 12.0	2 6.5 8.0	8 25.8 32.0	1 3.2 10.0	12 38.7 41.4	2 6.5 10.5	31 18.5
Oui	23 27.7 65.7	12 14.5 48.0	12 14.5 48.0	12 14.5 48.0	4 4.8 40.0	11 13.3 37.9	9 10.8 47.4	83 49.4
Sans réponse	9 16.7 25.7	10 18.5 40.0	11 20.4 44.0	5 9.3 20.0	5 9.3 50.0	6 11.1 20.7	8 14.8 42.1	54 32.1
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 46 (Partage des biens immobiliers - Commission de mise en oeuvre)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.1 2.0	23 82.1 46.9	3 10.7 15.8	28 16.7
	Oui	63 78.8 63.0	10 12.5 20.4	7 8.8 36.8	80 47.6
	Sans réponse	35 58.3 35.0	16 26.7 32.7	9 15.0 47.4	60 35.7
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 57.1 39.0	2 7.1 3.0	5 17.9 12.5			5 17.9 50.0			28 16.7
	Oui	15 18.8 36.6	38 47.5 57.6	19 23.8 47.5	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	80 47.6
	Sans réponse	10 16.7 24.4	26 43.3 39.4	16 26.7 40.0	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.0 30.0	2 3.3 40.0	1 1.7 33.3	60 35.7
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.1 5.7	2 7.1 8.0	3 10.7 12.0	8 28.6 32.0	1 3.6 10.0	9 32.1 31.0	3 10.7 15.8	28 16.7
	Oui	22 27.5 62.9	12 15.0 48.0	10 12.5 40.0	12 15.0 48.0	4 5.0 40.0	12 15.0 41.4	8 10.0 42.1	80 47.6
	Sans réponse	11 18.3 31.4	11 18.3 44.0	12 20.0 48.0	5 8.3 20.0	5 8.3 50.0	8 13.3 27.6	8 13.3 42.1	60 35.7
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 47 (Fonds d'immobilisations supplémentaires)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 7.4 2.0	23 85.2 46.9	2 7.4 10.5	27 16.1
Oui	68 80.0 68.0	9 10.6 18.4	8 9.4 42.1	85 50.6
Sans réponse	30 53.6 30.0	17 30.4 34.7	9 16.1 47.4	56 33.3
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 59.3 39.0	2 7.4 3.0	4 14.8 10.0			5 18.5 50.0			27 16.1
Oui	17 20.0 41.5	40 47.1 60.6	19 22.4 47.5	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	4 4.7 80.0	2 2.4 66.7	85 50.6
Sans réponse	8 14.3 19.5	24 42.9 36.4	17 30.4 42.5	1 1.8 50.0	1 1.8 100.0	3 5.4 30.0	1 1.8 20.0	1 1.8 33.3	56 33.3
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 7.4 5.7	2 7.4 8.0	3 11.1 12.0	8 29.6 32.0	1 3.7 10.0	9 33.3 31.0	2 7.4 10.5	27 16.1
Oui	24 28.2 68.6	13 15.3 52.0	12 14.1 48.0	12 14.1 48.0	4 4.7 40.0	13 15.3 44.8	7 8.2 36.8	85 50.6
Sans réponse	9 16.1 25.7	10 17.9 40.0	10 17.9 40.0	5 8.9 20.0	5 8.9 50.0	7 12.5 24.1	10 17.9 52.6	56 33.3
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 48 (Fonds d'immobilisations - allocation)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	63 77.8 63.0	10 12.3 20.4	8 9.9 42.1	81 48.2
Sans réponse	35 56.5 35.0	18 29.0 36.7	9 14.5 47.4	62 36.9
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 64.0 39.0		4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
Oui	15 18.5 36.6	38 46.9 57.6	20 24.7 50.0	1 1.2 50.0		2 2.5 20.0	3 3.7 60.0	2 2.5 66.7	81 48.2
Sans réponse	10 16.1 24.4	28 45.2 42.4	16 25.8 40.0	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.8 30.0	2 3.2 40.0	1 1.6 33.3	62 36.9
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	ME	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 8.0 5.7	1 4.0 4.0	2 8.0 8.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
Oui	22 27.2 62.9	13 16.0 52.0	10 12.3 40.0	11 13.6 44.0	4 4.9 40.0	12 14.8 41.4	9 11.1 47.4	81 48.2
Sans réponse	11 17.7 31.4	11 17.7 44.0	13 21.0 52.0	6 9.7 24.0	5 8.1 50.0	8 12.9 27.6	8 12.9 42.1	62 36.9
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 49 (Fonds d'immobilisations spéciaux)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	63 74.1 63.0	12 14.1 24.5	10 11.8 52.6	85 50.6
	Sans réponse	35 60.3 35.0	16 27.6 32.7	7 12.1 36.8	58 34.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 64.0 39.0		4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	16 18.8 39.0	41 48.2 62.1	20 23.5 50.0	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.5 60.0	2 2.4 66.7	85 50.6
	Sans réponse	9 15.5 22.0	25 43.1 37.9	16 27.6 40.0	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	1 4.0 4.0	2 8.0 8.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	23 27.1 65.7	13 15.3 52.0	10 11.8 40.0	13 15.3 52.0	4 4.7 40.0	13 15.3 44.8	9 10.6 47.4	85 50.6
	Sans réponse	10 17.2 28.6	11 19.0 44.0	13 22.4 52.0	4 6.9 16.0	5 8.6 50.0	7 12.1 24.1	8 13.8 42.1	58 34.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 50 (Centres scolaires communautaires)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 8.0 2.0	21 84.0 42.9	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	69 80.2 69.0	9 10.5 18.4	8 9.3 42.1	86 51.2
	Sans réponse	29 50.9 29.0	19 33.3 38.8	9 15.8 47.4	57 33.9
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 60.0 36.6	1 4.0 1.5	4 16.0 10.0			5 20.0 50.0			25 14.9
	Oui	17 19.8 41.5	39 45.3 59.1	22 25.6 55.0	1 1.2 50.0		2 2.3 20.0	3 3.5 60.0	2 2.3 66.7	86 51.2
	Sans réponse	9 15.8 22.0	26 45.6 39.4	14 24.6 35.0	1 1.8 50.0	1 1.8 100.0	3 5.3 30.0	2 3.5 40.0	1 1.8 33.3	57 33.9
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 8.0 5.7	2 8.0 8.0	1 4.0 4.0	8 32.0 32.0	1 4.0 10.0	9 36.0 31.0	2 8.0 10.5	25 14.9
	Oui	24 27.9 68.6	13 15.1 52.0	9 10.5 36.0	13 15.1 52.0	4 4.7 40.0	13 15.1 44.8	10 11.6 52.6	86 51.2
	Sans réponse	9 15.8 25.7	10 17.5 40.0	15 26.3 60.0	4 7.0 16.0	5 8.8 50.0	7 12.3 24.1	7 12.3 36.8	57 33.9
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 51 (Garderies)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 10.7 3.0	23 82.1 46.9	2 7.1 10.5	28 16.7
	Oui	65 80.2 65.0	8 9.9 16.3	8 9.9 42.1	81 48.2
	Sans réponse	32 54.2 32.0	18 30.5 36.7	9 15.3 47.4	59 35.1
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 57.1 39.0	3 10.7 4.5	4 14.3 10.0			5 17.9 50.0			28 16.7
	Oui	15 18.5 36.6	36 44.4 54.5	21 25.9 52.5	1 1.2 50.0		2 2.5 20.0	4 4.9 80.0	2 2.5 66.7	81 48.2
	Sans réponse	10 16.9 24.4	27 45.8 40.9	15 25.4 37.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.1 30.0	1 1.7 20.0	1 1.7 33.3	59 35.1
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.1 5.7	2 7.1 8.0	2 7.1 8.0	8 28.6 32.0	1 3.6 10.0	11 39.3 37.9	2 7.1 10.5	28 16.7
	Oui	22 27.2 62.9	12 14.8 48.0	10 12.3 40.0	12 14.8 48.0	4 4.9 40.0	11 13.6 37.9	10 12.3 52.6	81 48.2
	Sans réponse	11 18.6 31.4	11 18.6 44.0	13 22.0 52.0	5 8.5 20.0	5 8.5 50.0	7 11.9 24.1	7 11.9 36.8	59 35.1
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 52 (Partage des biens immobiliers - procédures)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 7.4 2.0	22 81.5 44.9	3 11.1 15.8	27 16.1
Oui	64 81.0 64.0	9 11.4 18.4	6 7.6 31.6	79 47.0
Sans réponse	34 54.8 34.0	18 29.0 36.7	10 16.1 52.6	62 36.9
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 59.3 39.0	2 7.4 3.0	4 14.8 10.0			5 18.5 50.0			27 16.1
Oui	15 19.0 36.6	38 48.1 57.6	18 22.8 45.0	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	79 47.0
Sans réponse	10 16.1 24.4	26 41.9 39.4	18 29.0 45.0	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.8 30.0	2 3.2 40.0	1 1.6 33.3	62 36.9
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 7.4 5.7	2 7.4 8.0	3 11.1 12.0	8 29.6 32.0	1 3.7 10.0	9 33.3 31.0	2 7.4 10.5	27 16.1
Oui	23 29.1 65.7	13 16.5 52.0	7 8.9 28.0	13 16.5 52.0	4 5.1 40.0	12 15.2 41.4	7 8.9 36.8	79 47.0
Sans réponse	10 16.1 28.6	10 16.1 40.0	15 24.2 60.0	4 6.5 16.0	5 8.1 50.0	8 12.9 27.6	10 16.1 52.6	62 36.9
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 53 (Ressources administratives - accessibilité)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	22 84.6 44.9	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	64 76.2 64.0	11 13.1 22.4	9 10.7 47.4	84 50.0
	Sans réponse	34 58.6 34.0	16 27.6 32.7	8 13.8 42.1	58 34.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 61.5 39.0	1 3.8 1.5	4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	15 17.9 36.6	40 47.6 60.6	21 25.0 52.5	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.6 60.0	2 2.4 66.7	84 50.0
	Sans réponse	10 17.2 24.4	25 43.1 37.9	15 25.9 37.5	1 1.7 50.0	1 1.7 100.0	3 5.2 30.0	2 3.4 40.0	1 1.7 33.3	58 34.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.7 5.7	2 7.7 8.0	2 7.7 8.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	23 27.4 65.7	12 14.3 48.0	9 10.7 36.0	13 15.5 52.0	4 4.8 40.0	13 15.5 44.8	10 11.9 52.6	84 50.0
	Sans réponse	10 17.2 28.6	11 19.0 44.0	14 24.1 56.0	4 6.9 16.0	5 8.6 50.0	7 12.1 24.1	7 12.1 36.8	58 34.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 54 (Ressources administratives - plan d'action)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	2 7.7 2.0	22 84.6 44.9	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	64 81.0 64.0	8 10.1 16.3	7 8.9 36.8	79 47.0
	Sans réponse	34 54.0 34.0	19 30.2 38.8	10 15.9 52.6	63 37.5
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	16 61.5 39.0	1 3.8 1.5	4 15.4 10.0			5 19.2 50.0			26 15.5
	Oui	14 17.7 34.1	38 48.1 57.6	19 24.1 47.5	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	79 47.0
	Sans réponse	11 17.5 26.8	27 42.9 40.9	17 27.0 42.5	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.8 30.0	2 3.2 40.0	1 1.6 33.3	63 37.5
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	2 7.7 5.7	2 7.7 8.0	2 7.7 8.0	8 30.8 32.0	1 3.8 10.0	9 34.6 31.0	2 7.7 10.5	26 15.5
	Oui	22 27.8 62.9	12 15.2 48.0	9 11.4 36.0	12 15.2 48.0	4 5.1 40.0	12 15.2 41.4	8 10.1 42.1	79 47.0
	Sans réponse	11 17.5 31.4	11 17.5 44.0	14 22.2 56.0	5 7.9 20.0	5 7.9 50.0	8 12.7 27.6	9 14.3 47.4	63 37.5
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 55 (Transport)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 8.3 2.0	20 83.3 40.8	2 8.3 10.5	24 14.3
Oui	65 78.3 65.0	11 13.3 22.4	7 8.4 36.8	83 49.4
Sans réponse	33 54.1 33.0	18 29.5 36.7	10 16.4 52.6	61 36.3
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	15 62.5 36.6		4 16.7 10.0			5 20.8 50.0			24 14.3
Oui	16 19.3 39.0	40 48.2 60.6	19 22.9 47.5	1 1.2 50.0		2 2.4 20.0	3 3.6 60.0	2 2.4 66.7	83 49.4
Sans réponse	10 16.4 24.4	26 42.6 39.4	17 27.9 42.5	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.9 30.0	2 3.3 40.0	1 1.6 33.3	61 36.3
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 8.3 5.7	1 4.2 4.0	1 4.2 4.0	8 33.3 32.0	1 4.2 10.0	9 37.5 31.0	2 8.3 10.5	24 14.3
Oui	23 27.7 65.7	13 15.7 52.0	11 13.3 44.0	13 15.7 52.0	4 4.8 40.0	12 14.5 41.4	7 8.4 36.8	83 49.4
Sans réponse	10 16.4 28.6	11 18.0 44.0	13 21.3 52.0	4 6.6 16.0	5 8.2 50.0	8 13.1 27.6	10 16.4 52.6	61 36.3
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 56 (Transfert des biens - Commission de mise en oeuvre)

Selon la langue du répondant

LANGUE->	FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
Non	2 7.4 2.0	22 81.5 44.9	3 11.1 15.8	27 16.1
Oui	63 79.7 63.0	9 11.4 18.4	7 8.9 36.8	79 47.0
Sans réponse	35 56.5 35.0	18 29.0 36.7	9 14.5 47.4	62 36.9
Total de la colonne	100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->	CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
Non	16 59.3 39.0	2 7.4 3.0	4 14.8 10.0			5 18.5 50.0			27 16.1
Oui	15 19.0 36.6	37 46.8 56.1	19 24.1 47.5	1 1.3 50.0		2 2.5 20.0	3 3.8 60.0	2 2.5 66.7	79 47.0
Sans réponse	10 16.1 24.4	27 43.5 40.9	17 27.4 42.5	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.8 30.0	2 3.2 40.0	1 1.6 33.3	62 36.9
Total de la colonne	41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->	CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
Non	2 7.4 5.7	2 7.4 8.0	3 11.1 12.0	8 29.6 32.0	1 3.7 10.0	9 33.3 31.0	2 7.4 10.5	27 16.1
Oui	23 29.1 65.7	13 16.5 52.0	7 8.9 28.0	13 16.5 52.0	4 5.1 40.0	12 15.2 41.4	7 8.9 36.8	79 47.0
Sans réponse	10 16.1 28.6	10 16.1 40.0	15 24.2 60.0	4 6.5 16.0	5 8.1 50.0	8 12.9 27.6	10 16.1 52.6	62 36.9
Total de la colonne	35	25	25	25	10	29	19	168

RECOMMANDATION 57 (Comités de liaison)

Selon la langue du répondant

LANGUE->		FRA	ANG	BIL	Total de la rangée
	Non	3 10.0 3.0	22 73.3 44.9	5 16.7 26.3	30 17.9
	Oui	63 81.8 63.0	8 10.4 16.3	6 7.8 31.6	77 45.8
	Sans réponse	34 55.7 34.0	19 31.1 38.8	8 13.1 42.1	61 36.3
Total de la colonne		100	49	19	168

Selon le type de répondant

TYPE ->		CP	CC	AP	ÉC	EP	IN	PA	AU	Total de la rangée
	Non	15 50.0 36.6	5 16.7 7.6	5 16.7 12.5			5 16.7 50.0			30 17.9
	Oui	16 20.8 39.0	34 44.2 51.5	19 24.7 47.5	1 1.3 50.0		2 2.6 20.0	3 3.9 60.0	2 2.6 66.7	77 45.8
	Sans réponse	10 16.4 24.4	27 44.3 40.9	16 26.2 40.0	1 1.6 50.0	1 1.6 100.0	3 4.9 30.0	2 3.3 40.0	1 1.6 33.3	61 36.3
Total de la colonne		41	66	40	2	1	10	5	3	168

Selon la région administrative

RÉGIONS->		CE	ES	CN	NE	NO	OU	PV	Total de la rangée
	Non	5 16.7 14.3	2 6.7 8.0	2 6.7 8.0	8 26.7 32.0	1 3.3 10.0	9 30.0 31.0	3 10.0 15.8	30 17.9
	Oui	19 24.7 54.3	12 15.6 48.0	9 11.7 36.0	13 16.9 52.0	3 3.9 30.0	13 16.9 44.8	8 10.4 42.1	77 45.8
	Sans réponse	11 18.0 31.4	11 18.0 44.0	14 23.0 56.0	4 6.6 16.0	6 9.8 60.0	7 11.5 24.1	8 13.1 42.1	61 36.3
Total de la colonne		35	25	25	25	10	29	19	168

ANNEXE "C"

Liste des personnes et organismes ayant remis un mémoire

Liste des personnes et organismes ayant remis un mémoire

Voici la liste des organismes publics et privés, des conseils scolaires et des personnes intéressées qui ont remis un mémoire en réponse au ***Rapport du groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française***. Les noms sont présentés dans la langue du mémoire.

Regroupements, associations et organismes professionnels

Association canadienne française de l'Ontario - Champlain
Association canadienne française de l'Ontario - Vanier
Association canadienne française de l'Ontario - Nipissing
Association canadienne française de l'Ontario - Conseil régional des Milles-îles
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - Brant
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité élémentaire catholique d'Ottawa-Carleton
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité Baie Georgienne
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité secondaire publique d'Ottawa
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - (provincial)
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité secondaire et élémentaire publique de Sudbury
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité secondaire de Timiskaming
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité élémentaire de Timiskaming
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité régionale élémentaire de Nipissing
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens - unité régionale de York
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens- Unité élémentaire de Prescott-Russell
Association des professeurs francophones des collèges Ontariens
Association des surintendants et des surintendantes franco-ontariens
Association Foyer-Jeunesse
Association française des conseils scolaires de l'Ontario
Association française des conseils scolaires de l'Ontario/Association franço-ontarienne des conseils d'écoles catholiques/Ontario Separate School Trustees' Association
Association française des conseils scolaires de l'Ontario - Région #5
Association française des conseils scolaires de l'Ontario - Région #1
Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques
Bracebridge Ratepayers' Association
Club canadien-français
Commission de l'éducation des évêques de l'Ontario
Conseil de la direction des écoles franco-ontariennes d'Essex
Directors of Roman Catholic Separate School Boards - French-Language & English-Language Sections
Federation of Ontario Cottagers' Association
Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario/Ontario Secondary School Teachers' Federation
Lake of Bays Association
Lake of Bays, Township of

Ontario Catholic Supervisory Officers' Association
Ontario English Catholic Teachers' Association
Ontario Federation of Home & School Associations
Ontario Public School Boards' Association
Ontario Separate School Trustees' Association
Ontario Teachers' Federation/Fédération des enseignants de l'Ontario

Groupes de parents

Association Parents-Instituteurs
Association des parents et instituteurs de l'école catholique St- Jean
Association des parents et instituteurs de l'école Ste Marguerite Bourgeoys
Association des parents de l'École Frère André
Parents de l'école publique Jeanne Sauvé
Parents de la section catholique du Conseil de langue française d'Ottawa-Carleton
Parents/Fédération des associations de parents francophones
Parents/Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario - Régionale d'Ottawa-Carleton
Comité de parents, École publique Franco-Nord, Azilda

Personnes intéressées

personne de Oakville (Eng.)
" " Longlac (Fr.)
" " Amherstburg (Eng.)
" " Ottawa (Fr.)
" " Leamington (Eng.)
" " Windsor (Eng.)
" " Longlac (Fr.)
" " Orléans (Fr.)
" " Pembroke (Fr.)
" " Longlac (Fr.)
" " Huntsville (Eng.)
" " Thunder Bay (Eng.)

Conseils scolaires

Brant County Roman Catholic Separate School Board - English-Language Section
Brant, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Bruce County Board of Education
Bruce-Grey County Roman Catholic Separate School Board
Carleton Roman Catholic Separate School Board
Chapleau District Roman Catholic Separate School Board
Chapleau, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française

Chapleau Board of Education
Cochrane, Iroquois Falls, Black River-Matheson, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française
Cochrane Iroquois Falls Black River-Matheson Roman Catholic Separate School Board
Cochrane-Iroquois Black River-Matheson Board of Education
Cochrane-Iroquois Falls, Black River-Matheson, Conseil de l'éducation du district de, la section de langue française
Dubreuilville, Conseil des écoles separées catholiques de,
Dufferin-Peel, Conseil des écoles separées catholiques de, - la section de langue française
Dufferin-Peel Roman Catholic Separate School Board
Durham Region Roman Catholic Separate School Board - English-Language Section
Durham, Conseil des écoles separées catholiques de la région de, - la section de langue française
Elgin County Board of Education
Elgin County Roman Catholic Separate School Board
Elgin, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - le comité consultatif de langue française
Essex County Board of Education
Essex County Roman Catholic Separate School Board
Essex, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Foleyet, Conseil des écoles separées catholiques de,
Frontenac, Conseil de l'éducation du comté de, la section de langue française
Frontenac-Lennox and Addington County Roman Catholic Separate School Board
Frontenac-Lennox et Addington, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Geraldton, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française (1ière)
Geraldton, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française (2ième)
Geraldton, Conseil scolaire de, la section de langue française
Gogama, Conseil des écoles separées catholiques de,
Haldimand-Norfolk, Conseil des écoles separées catholiques de, - la section de langue française
Halton Roman Catholic Separate School Board/Halton, Conseil des écoles separées catholiques de,
Hamilton, Board of Education for the City of,
Hamilton, Conseil de l'éducation de la ville de, la section de langue française
Hamilton-Wentworth Roman Catholic Separate School Board
Hastings County Board of Education - English-Language Section
Hastings, Conseil de l'éducation du comté de, la section de langue française
Hastings-Prince Edward County Roman Catholic Separate School Board
Hearst, Conseil des écoles separées catholiques du district de,
Hornepayne, Conseil des écoles separées catholiques de,
Ignace, Conseil des écoles separées catholiques d',
Kapuskasing Board of Education
Kent County Board of Education

Kent County Roman Catholic Separate School Board
Kent, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Kirkland Lake District Roman Catholic Separate School Board/ Kirkland, Conseil des écoles separées catholiques du district de,
Lake Superior Board of Education
Lakehead Board of Education
Lakehead, Conseil des écoles separées catholiques du district de,
Lambton County Board of Education
Lambton, Conseil de l'éducation du comté de, la section de langue française
Lambton, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Lanark Leeds and Grenville County Roman Catholic Separate School Board
Lincoln County Roman Catholic Separate School Board
London & Middlesex County Roman Catholic Separate School Board
London-Middlesex, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue
London, Conseil de l'éducation de, la section de langue française
Metropolitan Separate School Board/Grand Toronto, Conseil des écoles separées du,
Michipicoten Board of Education - English- Language Section
Michipicoten, Conseil de l'éducation de, la section de langue française
Michipicoten, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française
Muskoka Board of Education
Niagara Sud, Conseil de l'éducation de, - la section de langue française
Nipissing, Conseil de l'éducation de, - la section de langue française
North of Superior District Roman Catholic Separate School Board
North Shore Board of Education - English-Language Section
North Shore Board of Education - French-Language Section
Ottawa Board of Education
Ottawa-Carleton (catholique), Conseil scolaire de langue française d'
Ottawa Carleton (publique), Conseil scolaire de langue française d'
Oxford, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - les sections de langue française et anglaise/Oxford County Roman Catholic Separate School Board - French-Language & English-Language Sections
Peel Board of Education
Peel, Conseil de l'éducation de, - le comité consultatif de langue française
Prescott-Russell, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Prescott-Russell County Board of Education - English-Language Section
Renfrew County Roman Catholic Separate School Board - French-Language & English-Language Sections
Renfrew, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Rive nord, Conseil des écoles separées catholiques du district de la, - la section de langue française
Sault Ste. Marie Board of Education

Sault Ste. Marie, Conseil de l'éducation de, - le comité consultatif de langue française/Sault Ste. Marie Board of Education - French-language Advisory Committe
Sault Ste. Marie, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française
Sault Ste. Marie District Roman Catholic Separate School Board
Simcoe, Conseil de l'éducation de, - la section de langue française
Simcoe, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Stormont-Dundas-Glengarry, Conseil de l'éducation de, - la section de langue française
Stormont, Dundas & Glengarry Roman Catholic Separate School - English-Language Section
Stormont-Dundas-Glengarry, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Sudbury Board of Education
Sudbury Board of Education - French-Language Section/Sudbury, Conseil de l'éducation de, - la section de langue française
Sudbury District Roman Catholic Separate School Board - English-Language Section
Sudbury, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française
Supérieur nord, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue française
Timiskaming Board of Education
Timiskaming District Roman Catholic Separate School Board
Timmins Board of Education
Timmins, Conseil des écoles separées catholiques du district de,/Timmins District Roman Catholic Separate School Board
Timmins District Roman Catholic Separate School Board - English-Language Section
Timmins, Conseil des écoles separées catholiques du district de, - la section de langue français
Waterloo, Conseil des écoles separées catholiques de la région de, - la section de langue française
Welland, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Wellington County Board of Education
Wellington County Roman Catholic Separate School Board - English-Language Section
Wellington, Conseil des écoles separées catholiques du comté de, - la section de langue française
Windsor, Board of Education for the City of
Windsor, Board of Education for the City of, - French-Language Advisory Committee
Windsor Roman Catholic Separate School Board
Windsor, Conseil des écoles separées catholiques de, - la section de langue française
Windsor, Conseil des écoles separées catholiques de, - la section de langue anglaise
York, Conseil des écoles separées catholiques de la région de, - la section de langue française

Établissements scolaires

École secondaire E.J. Lajeunesse - Windsor
École secondaire Jeanne-Lajoie - Pembroke
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
Sault College of Applied Arts and Technology